

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES**  
**SERVICE DES ASSEMBLEES**  
JR/MG/MA/CV/131119PVC

AUBAGNE, le 25 Novembre 2019

## **PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 NOVEMBRE 2019**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
Présents ..... 33  
Excusés ..... 8

(ayant donné procuration :

M. Mohammed SALEM à Mme Danielle MENET  
Mme Julie GABRIEL à Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS  
Mme Danielle DUPRE à Mme Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Mme Alexandra PASOLINI à Mme Jeannine LEVASSEUR  
M. Elyes FERCHICHI à M. Pascal AGOSTINI  
Mme N'Djima AIT ABBAS à M. Denis GRANDJEAN  
Mme Hélène LUNETTA à M. Daniel FONTAINE  
Mme Stéphanie HARKANE à M. Patrick ARNOUX).

Absents ..... 2

MM. Philippe PORFIRO et Gilles FEUGIER.

A compter de la délibération n° 05-131219, départ de :  
M. Gérard RAMPAL avec procuration de à M. Jean-Marie ORIHUEL  
Mme Joëlle MELIN avec procuration à M. Nicolas ROBINE :

Présents ..... 31  
Excusés ..... 10  
Absents ..... 2

--- ooo O ooo ---

**M. Le Maire :** L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre Conseil, M. Nicolas ROBINE, secrétaire de cette séance.

C'est parfait. Merci M. ROBINE.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **9 octobre 2019**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Avant de démarrer ce Conseil Municipal, je voudrais vous rappeler, Mesdames et Messieurs, mais vous le savez, qu'il y a quatre ans, jour pour jour, le 13 novembre 2015, des hommes attaquaient en plusieurs points la capitale française et notamment la salle de concerts du Bataclan, faisant 130 morts et plus de 350 blessés.

Ces attaques terroristes islamistes, d'une envergure totalement inédite, revendiquées par l'organisation Etat islamique, ont profondément marqué le peuple français.

En ce triste jour d'anniversaire, je souhaite, en votre nom, rendre hommage aux victimes et saluer leurs mémoires.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, souvenons-nous du 13 novembre et de ses victimes.

C'est aussi avec une très grande tristesse, que nous avons appris aujourd'hui, la disparition d'un immense champion, d'une figure du cyclisme français, celle de Raymond Poulidor.

Tout le monde ici se souvient qu'en 2017, en 2018 et en 2019, Raymond Poulidor nous avait fait l'amitié et le plaisir d'assister au départ du Tour de Provence, ici, à Aubagne.

Toutes les Aubagnaises et tous les Aubagnais qui l'ont croisé avaient pu apprécier à la fois sa générosité, sa gentillesse, sa disponibilité et sa modestie légendaire.

Très sincèrement touché par l'affection que lui portaient les Français, notre champion aimait partager ses souvenirs, ne refusait ni photos, ni dédicaces.

Certes, celui qu'on appelait l'« éternel second » n'aura jamais gagné le Tour de France ; mais il aura gagné en tout cas la plus belle course : celle de nos cœurs !

Nous lui disons donc très solennellement ici « Adieu et merci à M. Raymond Poulidor ».

Je vous propose maintenant de passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo O ooo ---

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

#### **01-131119 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**

**Approbation du protocole d'engagements renforcés et réciproques du Contrat de Ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Avenant au Contrat de Ville).**

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure le pilotage stratégique des Contrats de Ville sur les quartiers prioritaires, afin de garantir une coordination et une cohérence territoriale.

La circulaire du 22 janvier 2019 proroge ces contrats jusqu'en 2022 et demande leur rénovation sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Chaque Conseil de Territoire a rédigé un protocole d'engagements renforcés et réciproques concernant la rénovation de leur Contrat de Ville sur la base de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2019.

Ce protocole doit traduire au niveau local la mobilisation de l'État et celle de chacun des partenaires selon trois priorités :

- Construire des réponses innovantes et pertinentes aux besoins en matière d'emploi ;
- Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants ;
- Favoriser la cohésion sociale et le mieux-vivre ensemble.

Cette délibération, dont le rapport a déjà été voté en Conseil de Territoire, propose d'approuver ce protocole d'engagements.

La délibération n° **01-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

#### **02-131119 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -** **Adhésion à l'Association « Villes-Internet ».**

La Ville d'Aubagne a lancé un nouveau site internet le 29 janvier 2019.

Ce nouveau site a permis à la municipalité d'offrir de nouveaux services en particulier au travers du portail famille. Il traduit notre volonté de mettre à disposition des outils performants facilitant l'accès au service public dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'état civil et la culture.

Il s'inscrit dans un objectif de faire d'Aubagne une ville en pointe dans le développement de l'internet citoyen et du numérique.

Aussi, la Ville d'Aubagne souhaite adhérer à l'association Villes Internet. Je vous rappelle que cette association se donne pour mission le développement de l'internet citoyen pour défendre les valeurs républicaines de service public et de démocratie locale.

La Ville pourra ainsi participer au Label Villes Internet et surtout échanger sur les bonnes pratiques et bénéficier de conseils et de retours d'expériences.

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer à cette association.

La délibération n° **02-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

**03-131119 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.**

Depuis 2016, conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la plupart des collectivités territoriales doivent désormais élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire.

Il est présenté en Conseil Municipal au moment du ROB.

Le rapport s'articule autour de trois axes :

- La situation du territoire aubagnais,
- Les données concernant les ressources humaines de la Ville,
- Les éléments informatifs sur la typologie des publics accueillis au sein des équipements municipaux.

Je ne reviendrai pas sur le détail de ce rapport que vous avez tous lu. Je voudrais simplement signaler quelques chiffres remarquables concernant tout particulièrement Aubagne.

Par rapport à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale, notre collectivité accorde une place plus importante au personnel féminin.

J'en veux pour preuve : le personnel féminin est mieux représenté à Aubagne dans les catégories A et B. Dans la catégorie A, 68 % de femmes occupent des postes de catégorie A contre 62 % dans la fonction publique territoriale. De même, dans la catégorie B, c'est 66 % de femmes contre 63 % en moyenne nationale.

Le deuxième point à signaler, c'est que les titulaires femmes représentent 60 % de l'effectif contre 62 % dans la fonction publique territoriale et cette tendance s'accroît légèrement de 2018 à 2019 de plus 1 %.

L'évolution par rapport à l'année dernière est aussi positive concernant les emplois contractuels qui passent de 76 % occupés par du personnel féminin en 2018 à 71 % en 2019, ce qui traduit une baisse de la précarité au niveau du travail féminin.

Enfin, concernant le temps partiel, 81 % des femmes sont à temps complet, une légère amélioration par rapport à 2018 où elles étaient à 80 %.

Je voudrais finir sur ce chapitre de l'emploi par les emplois fonctionnels et de direction. Il y a à la Ville d'Aubagne 19 emplois fonctionnels et de direction. 10 sont occupés par les femmes, 9 par les hommes. Ce qui est presque une égalité parfaite.

Concernant les éléments informatifs sur les publics accueillis, je voudrais juste vous rappeler quelques chiffres.

Au niveau du Pôle Seniors, il faut savoir que 31 % des Aubagnais de plus 60 ans fréquentent le Pôle Seniors, ce qui est un pourcentage assez remarquable et, dans ces 31 %,  $\frac{3}{4}$  sont des femmes. Ce sont les femmes qui travaillent, qui bénéficient des voyages proposés par le Pôle Seniors à 80 % et un point de détail, dans l'ensemble des activités offertes, une seule activité est typiquement masculine, celle du jeu d'échecs.

Concernant le Conservatoire, comme les années précédentes, le Conservatoire est fréquenté par 75 % de femmes et 41 % d'enfants âgés de 6 à 10 ans. On retrouve ce même pourcentage au-delà de 60 % dans la fréquentation des Pénitents, 61 % dans la fréquentation de la Médiathèque, 60 % dans la fréquentation du Théâtre du Comoedia.

Voilà M. Le Maire.

**M. Le Maire :** Ce rapport va peut-être susciter le débat.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? M. GRANDJEAN, nous vous écoutons !

**M. GRANDJEAN :** Merci.

Comme chaque année, ce rapport est révélateur des inégalités honteuses qui persistent entre les femmes et les hommes, au sein même de la fonction publique territoriale, comme dans d'autres domaines d'ailleurs du monde professionnel.

C'est vrai à l'échelle du pays et ça l'est encore davantage à l'échelle de notre commune où l'écart moyen de salaire net entre une femme et un homme est de 200 € alors qu'il est de 182 € en France. Ça, c'est significatif, M. ROUSSET, peut-être davantage que certains chiffres que vous avez cités.

Ainsi, une fois de plus, notre ville reproduit les inégalités mais, en plus, les aggrave.

En effet, alors qu'il y a deux fois plus de femmes que d'hommes parmi les agents de la ville (si on est à parité sur les emplois que vous avez cités tout à l'heure M. ROUSSET 10 et 9, ça veut dire qu'on est dans l'inégalité puisqu'il y a deux fois plus de femmes que d'hommes et qu'on devrait retrouver cette proportion), le rapport constate que ce sont les hommes qui bénéficient de 3 promotions internes sur 4 et de la moitié des avancements de grade.

Chaque année, le constat est fait. Chaque année, rien n'est mis en œuvre pour atténuer cette injustice.

Pourtant, à plusieurs reprises, depuis 2014, j'ai proposé, en C.A.P., que le critère homme-femme soit pris en compte pour les avancements de carrière.

Mais rien n'y fait, lors de la dernière C.A.P., on retrouvait, encore et toujours, proportionnellement, 4 fois plus d'hommes que de femmes promus au grade d'agent de maîtrise.

C'est symptomatique de l'absence de considération que vous avez pour les contributions des élus minoritaires, mais, aussi et surtout, pour les inégalités hommes-femmes qu'illustre ce rapport.

**M. Le Maire :** D'autres interventions ? Nous allons laisser le soin à M. ROUSSET de vous répondre !

**M. ROUSSET :** M. Le Maire, je voudrais répondre à M. GRANDJEAN qu'effectivement le delta est de 200 euros entre un homme et une femme sur la collectivité. Je voudrais aussi signaler que, par rapport à la moyenne de la fonction publique territoriale, les salaires des hommes et des femmes dans la collectivité aubagnaise sont supérieurs de 200 euros. C'était à signaler. Ça veut dire que, depuis des années, les traitements des hommes et des femmes sont mieux valorisés à la Ville d'Aubagne que dans l'ensemble des collectivités territoriales.

En fait, les promotions internes sont plus importantes pour les hommes que pour les femmes. Par contre, vous le signalez et je le rappelle, pour les avancements de grade, la proportion est tout à fait conforme à celle de la moyenne de la fonction publique territoriale.

**M. Le Maire :** Très bien. Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de vote sur cette délibération. Il s'agit d'en prendre acte.

Conformément à la réglementation, cette délibération **prend acte** de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2019.

Maintenant, on va aborder un nouveau rapport, je dis nouveau parce qu'il mérite quelques explications.

M. ROUSSET va vous présenter dans quelques instants un rapport concernant le développement durable sur l'année 2019.

Vous savez qu'il n'y a pas d'obligation pour la Ville d'Aubagne de moins de 50.000 habitants de présenter un rapport de développement durable lors d'un Conseil Municipal mais nous avons pensé qu'il était judicieux de le faire puisque, comme vous le savez, nous avons engagé une véritable politique concernant le développement durable.

Nous allons donc écouter avec attention M. ROUSSET qui va nous souligner tout le travail engagé en 2019 dans le cadre du développement durable de la Ville d'Aubagne.

Vous avez la parole M. ROUSSET !

#### **04-131119 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Rapport Développement Durable 2019.**

Merci M. Le Maire.

Je suis particulièrement heureux de présenter aujourd'hui ce premier rapport développement durable.

Comme vous le savez, ce rapport, et vous venez de le rappeler M. Le Maire, n'est pas obligatoire pour les villes de moins de 50.000 habitants mais nous avons voulu le réaliser comme point d'orgue et bilan d'étapes d'actions que cette équipe municipale mène depuis plusieurs années.

Notre volonté d'inscrire l'écologie positive et le développement durable dans notre projet municipal s'est traduite dès l'adoption du P.L.U. en novembre 2016 qui mettait en avant les points fort suivants :

- Articuler urbanisme et transport dans l'objectif de réduire les impacts de la circulation automobile et je citerai par exemple le Chronobus et le Val'tram ;
- Transformer le centre-ville en véritable pôle touristique et culturel, l'apaiser en réduisant la place de la voiture, traiter les entrées de ville ;
- Renforcer le pôle d'échanges de la gare situé au centre-ville et y réaliser la Maison du Vélo ;
- Prendre appui sur le patrimoine paysager de la Ville, en particulier inscrire l'Huveaune comme axe de la trame verte et bleue et y intégrer les modes de déplacement doux (42 hectares ont été consacrés à cet effet) ;
- Relier les quartiers nouveaux au centre-ville et y renforcer les modes de déplacements doux nord, sud traversant l'A50 ;
- Préserver 160 hectares de zones naturelles complémentaires et 50 hectares de zones agricoles.

Cette même année 2016, la commune a réalisé un diagnostic de ses consommations électriques qui a permis d'optimiser les abonnements ENEDIS et d'identifier les bâtiments « énergivores ».

L'année suivante, elle signait un Contrat C.R.E.M. (Contrat de Conception, de Réalisation d'Exploitation et de Maintenance° avec pour objectif de réduire à terme 75 % la consommation énergétique sur 12 ans.

Toujours en 2016, la Ville a défini dans son cahier des charges de la gestion déléguée de la restauration collective des critères stricts en matière de développement durable :

- Qualité et proximité des matières premières,
- Produits livrés issus des départements limitrophes,
- Priorité aux circuits courts et produits locaux,
- Création d'une légumerie,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Valorisation des déchets organiques.

La ville a été aussi attentive à la structure des repas fabriqués :

- Viandes 100 % fraîches et françaises, veau BIO, volaille Label Rouge,
- Poissons issus de la pêche durable,
- Crudités 100 % fraîches,
- Fromage à 80 % à la coupe pour limiter les emballages plastiques et donc le volume des déchets,
- 20 % de produits BIO durant les 3 premières années et puis 40 % depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019,

- Produits sans O.G.M.

A l'occasion de ses vœux à la population en janvier 2019, le Maire a souhaité donner un nouveau coup d'accélérateur à cette démarche d'écologie positive en fixant à notre administration des objectifs internes en matière de développement durable pour qu'elle puisse être exemplaire.

C'est ainsi que plus d'une centaine de mesures ont été identifiées et mises en œuvre.

Je rappellerai qu'en externe ont eu lieu le 9 mai dernier les Assises de l'Environnement. L'ensemble des associations de la Ville d'Aubagne concernées par le cadre de vie et le développement durable, y ont été invitées. Des Ateliers sur l'écologie positive ont suivi en juin et en novembre. Une réunion par trimestre est programmée.

En juin, ces ateliers ont permis aux 70 participants de définir des thèmes de travail prioritaires. Ces derniers ont servi de supports aux rencontres de septembre et octobre. La Ville en a décliné des plans d'actions pris en compte dans le budget 2020.

Ces ateliers ont été aussi alimentés par une participation citoyenne avec la mise en ligne d'un questionnaire.

Des actions phares ont déjà identifiées et mises en œuvre au sein de la collectivité.

A travers 5 évènements pilotes : Fête des Familles, Fêtes des Associations et du Sport, Semaine Bleue, Forum santé et Grains de Sel, la Ville a voulu formaliser par le biais de la charte environnementale événementielle des critères internes de labélisation « écologie positive ».

L'emplacement de l'évènement, la proximité des transports en commun, la gestion des déchets en font partie.

Cette charte sera appliquée à la majorité des évènements en 2020.

Bien que la compétence Transport Mobilité soit Métropolitaine, la Ville d'Aubagne développe un certain nombre d'actions dans le domaine de la mobilité et des transports en particulier dans le cadre de sa Commission « Transports Circulation ».

Je citerai par exemple l'engagement de la collectivité concernant les transports scolaires.

Pour favoriser l'utilisation des transports en commun et soutenir les familles, la Ville a pris l'engagement de prendre en charge l'augmentation tarifaire des transports scolaires lors du Conseil Municipal de mai 2019.

Le parc hors véhicules du Réseau Bus de l'Agglo va basculer progressivement vers le Gaz Naturel pour Véhicules, soit 54 véhicules à équiper. 10 arriveront en 2020, tout le parc sera équipé à l'horizon 2030.

La Ville soutient le déploiement des voitures électriques porté par l'Association « Mobilidées » et l'installation de bornes de recharge à la gare et au cœur de la Zone des Paluds.



Le renouvellement progressif du parc automobile par une flotte électrique est engagé. En 2019, 6 premiers véhicules ont été livrés. En 2020, 6 nouveaux véhicules seront acquis dont 3 utilitaires, soit un renouvellement du parc de 8 %.

Pour éviter le stationnement anarchique et apaiser la circulation automobile, les parkings souterrains sont gratuits la 1<sup>ère</sup> heure et 2 heures supplémentaires sont offertes par l'Association des Commerçants C.A.P. lors d'un achat. La collectivité a mis en place plus de 100 zones bleues permettant le stationnement gratuit pendant 30 minutes.

Concernant le Plan Vélo, son objectif est de réaliser un réseau structurant d'aménagement cyclable en lien avec le réseau cyclable communautaire, départemental et régional.

En 2020, deux tronçons permettront de traverser d'Est en Ouest la Ville en reliant les zones d'activités Pôle alpha, et les Paluds, à la Zone 30 du cœur de ville, pour relier Marseille, la Penne-sur-Huveaune, Aubagne, Gémenos et plus loin le Var et de faire la liaison avec les boucles de cyclotourisme des massifs.

D'autres modes doux impactent particulièrement la question des transports sur Aubagne.

La réalisation prochaine du Chronobus pour relier le centre-ville à la zone d'activités des Paluds et de Gémenos, et le Val'tram reliant Aubagne à la Bouilladisse.

Le projet Chronobus est en cours d'enquête publique.

Ce projet intègre la mise en place de nouvelles pistes et voies cyclables ainsi que des modes doux.

Le long du tracé, une démarche de désimpermeabilisation des sols sera mise en œuvre pour un traitement des eaux de pluie et apporter une réponse aux effets d'ilots de chaleur générés par les aménagements minéraux.

Je voudrais vous dire un mot sur la Commission Circulation.

Cette Commission créée en 2017, permet d'examiner toutes les questions relatives à la circulation et au stationnement. Y participent les associations et représentants suivants : Action Vélo, Fédération des Motards, Coopération Planète, Eco réseau, Personnel à mobilité réduite, Présidents de C.I.Q., association Taxi Aubagnais, Bien Vivre en Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Elle se fixe comme objectif de mettre en place des actions concrètes et mesurables pour améliorer au quotidien la vie des Aubagnais. On peut citer la création et la sensibilisation sur les Zones 30, la réalisation de voies partagées (piétons, vélos) en centre-ville et le double sens cyclable, la signalétique voirie, les places de stationnement, les parkings vélos et motos.

L'objectif aussi d'une écologie positive, c'est de donner aux Aubagnais un cadre de vie propre et agréable. Parce que la qualité de vie et l'attractivité d'une ville sont liées notamment à sa propreté, Aubagne livre un combat quotidien pour lutter contre les incivilités.

Les plages d'entretien de la voirie ont été élargies et sont désormais de 5 heures à 19 heures du lundi au samedi. Le centre-ville fait l'objet d'un entretien quotidien et les quartiers d'un entretien hebdomadaire par roulement.

Aubagne s'est dotée de trois dispositifs pour régler de manière plus réactive et plus rapide les dysfonctionnements importants constatés sur l'espace voirie :

- Aubagne à Votre Service : ce service d'appel permet de prendre en compte les besoins des habitants et transmet au service compétent pour actions. Ce service est ouvert du lundi au vendredi ;
- La F.R.A.P., Force Rapide Action Propreté, intervient dans la journée sur simple appel du lundi au vendredi ;
- La Brigade Propreté Incivilités, B.P.I., composée de 4 agents, a pour objet de veiller à la propreté des voies, traiter les salissures liées aux fins de marchés forains, signaler les poubelles qui débordent et le non-respect des heures de collecte. Cette brigade met en place des actions de sensibilisation, mais les 4 agents sont aussi assermentés, permettant ainsi la verbalisation des infractions au Code de la Santé Publique et de l'Environnement.

Je voudrais vous citer quelques chiffres clés :

120 conteneurs enterrés fin 2019 contre 17 en 2014 ;

826 interventions de la B.P.I. depuis novembre 2018 ;

1.920 interventions de la F.R.A.P. depuis 2015, dont 600 sur 2019 ;

13.600 appels reçus par Aubagne à Votre Service depuis 2015, dont 2.952 sur 2019.

Le 21 septembre 2019, la Ville s'est associée à l'opération nettoyage de la planète. 500 citoyens parmi les C.I.Q., le Conseil Municipal des Jeunes, les Maisons de Quartiers, les Scouts, ont participé à cette action de propreté et de sensibilisation au centre-ville et dans les quartiers.

En interne, la réduction des déchets à la source est une priorité.

Nous avons baissé de 30 % le papier A4 en 3 ans et 36 % le papier à entête de la Ville. La Ville s'est engagée à dématérialiser : le Conseil Municipal, la fiche de paie, les processus comptables, le processus des marchés publics, les dossiers de subventions aux associations.

Elle a créé depuis le début 2019 un Portail Citoyen permettant la réalisation des démarches en ligne pour les administrés évitant les déplacements et les dossiers papiers.

En anticipation de la Loi EGALIM, la ville réduit sa consommation de plastique à usage unique : les bouteilles d'eau, par exemple, les gobelets et les assiettes.

La Ville prévoit la signature de la charte « zéro déchet plastique » en partenariat avec la Région et l'ARPE en décembre 2019.

Une attention particulière a été portée sur le tri. Le tri des cartouches (- 26 % de 2018 à 2019), et là une direction plus particulièrement en pointe, c'est la Direction événementielle qui a mis en place depuis mars 2019 le Tri pour tous les évènements qu'elle pilote. Une formation dédiée au Tri a été mise en place pour le personnel concerné le 6 juin 2019. Les Services Techniques sont dorénavant équipés de Points d'Apports Volontaires à gros débits, ce qui permet au Service Evènementiel d'aller au bout du processus de tri. La formation a été élargie à d'autres services.

L'ensemble des cadres a été sensibilisé au tri lors du Séminaire des Cadres, organisé le 23 mai.

Des bacs de pré-tri ont été livrés dans les services en septembre 2019.

L'Espace des Libertés est désormais équipé de poubelles de pré-tri dans les salles depuis juin 2019 et le site est équipé d'un Point d'Apport Volontaire à proximité.

La modification du règlement d'utilisation de la salle est en cours. Des rencontres avec les associations utilisatrices, une information par note de service des pilotes internes d'évènements ont été réalisées.

Enfin, le tri dans les restaurants scolaires et dans les écoles est une réalité pour 5 écoles pilotes qui l'ont démarré à titre expérimental (Tourtelles / Beaudinard / Garenne / Chaulan / Antide Boyer). Ce tri sera généralisé progressivement à toutes les écoles.

Ainsi, tous les enfants mangeant dans les restaurants scolaires équipés en self ont été sensibilisés et formés au tri sélectif des déchets alimentaires et non alimentaires. Il a été mis en place des Bornes de tri matérialisées « alimentaire/non alimentaire ».

Il a été fait appel à candidature pour la désignation d'enfants « ambassadeurs de l'écologie positive » dans chaque école dès cette rentrée. Ils pourront promouvoir dans leur classe le dispositif des bonnes pratiques et de l'anti gaspillage.

L'écologie positive, c'est aussi la préservation de notre patrimoine naturel.

La commune s'étend sur près de 5.500 hectares dont 65 % sont aujourd'hui protégés, contre 61 % dans le P.O.S. établi en 2000.

Ainsi, le P.L.U. a identifié, comme je vous l'ai dit en introduction, 160 hectares de nouvelles zones naturelles et 50 hectares de zones agricoles complémentaires.

42 hectares sont consacrés à la protection et à la valorisation de la trame verte et bleue, en particulier l'Huveaune et ses affluents, avec notamment une protection des ripisylves.

Arrivé à ce niveau de mon intervention, je voudrais vous parler pendant quelques instants du projet de Camp de Sarlier.

Dans le cadre d'une opération d'aménagement d'une zone à vocation économique, dite Camp de Sarlier sur une surface de 20 hectares, une approche environnementale et paysagère avec une gestion durable et innovante des espaces publics et des eaux de pluie a été mise en place en lien avec la Métropole et le Syndicat Métropolitain du Bassin Versant de l'Huveaune.

Ce projet d'aménagement est une réponse de proximité et de valorisation des cours d'eau.

La gestion des eaux pluviales à ciel ouvert sur le site, un atout pour le parc d'activités a permis le « Zéro tuyau » avec plutôt des systèmes végétalisés, la renaturation du cours d'eau et des berges et des aménagements spécifiques pour les voiries. La conception des bâtiments en toiture a permis la rétention des eaux de pluie et le recalibrage des cours d'eau et la création d'une promenade dans l'espace « rétention ».

Cette démarche vient d'être primée à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> édition de NOVATECH, rendez-vous des acteurs de la ville et de l'eau, scientifiques et professionnels, tenue à Lyon du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2019 en rapportant le prix du jury et du public.

Les espaces verts de la commune sont gérés depuis plusieurs années dans une approche globale de gestion différenciée des différents espaces plantés et arborés de la Commune et n'utilisent plus aucun produit phytosanitaire.

Le fleurissement des principaux espaces est conçu avec des espèces endémiques nécessitant peu d'eau.

Il faut maintenant revenir sur la transition énergétique.

Comme je vous l'ai indiqué en introduction, la commune a réalisé un diagnostic de ses consommations en 2016. A l'issue de ce diagnostic, un C.R.E.M. a été signé. Ce contrat comprend en particulier une démarche de relamping systématique des installations électriques (passage en LED) engagée à l'occasion des travaux de rénovation ou de création de salles de classe.

Cette même démarche est mise en œuvre dans les équipements sportifs de type gymnases et une opération significative de remplacement du système d'éclairage d'un des principaux stades de la commune dédié à la pratique du football et du rugby.

Cet objectif de performance énergétique intègre le Lot « illuminations ». Toutes les illuminations de Noël sont en LED. En outre, la mise en valeur des sites remarquables de la Ville d'Aubagne : Eglise Saint-Jean, Tour de l'Horloge, Colonne Toscane et Notre Dame des Neiges sont désormais en LED depuis 2018.

La puissance électrique est désormais paramétrée de 23 heures à 5 heures avec une baisse de 70 %.

Des Travaux Neufs ont été réalisés. Le Stade Jo Bonnel est passé en LED. Cela a conduit à une économie de 84.000 kWh en 2018. Il a en outre été mis en place une modulation de l'éclairage différent entre les temps d'entraînement et les temps de match.

Le Cours Barthélémy, opération d'aménagement d'envergure, est passé en LED en juillet 2019

Enfin, les 5 zones d'activités de la Ville d'Aubagne sont passées en LED sur le programme 2018/2019.

Dans le cadre de sa politique d'achat et de la mise en concurrence pour de l'acquisition d'électricité, la ville adhérente du SMED13 a pu bénéficier d'une réduction de 7,3 % du prix de son énergie.

Enfin, l'écologie positive, c'est un environnement pour une meilleure santé. La Collectivité engage aux côtés des producteurs agricoles, une agriculture de proximité en les valorisant dans la commercialisation sur le domaine public.

De nombreuses actions ont été mises en place.

Ainsi en est-il de la reconduction de la convention de partenariat « Espace Producteurs marché d'Aubagne », partenariat affirmé avec l'Association Départementale pour l'Emploi Agricole et Rural des Bouches-du-Rhône, le Comité d'Etudes Techniques Agricoles du Pays d'Aubagne, la Métropole Aix-Marseille-Provence ou du soutien apporté par le biais de la subvention annuelle accordée au C.E.T.A., association composée d'une soixantaine d'agriculteurs adhérents qui bénéficient de recommandations techniques et d'un accompagnement individuel.

Ou encore de la signature d'une charte de soutien à l'Economie de proximité avec la C.M.A.R. P.A.C.A. depuis 2017 visant notamment la promotion auprès des consommateurs des savoirs faire artisanaux au travers du label « Consommez local, Consommez artisanal ».

Le Sport Santé : la ville a été labellisée ville active et sportive en 2018.

L'amélioration de la santé des personnes en situation de surpoids, atteintes de maladies chroniques ou des personnes atteintes de handicap est un objectif de la Ville partagé avec l'Office Municipal des Sports.

Pour ce faire, celui-ci est chargé de recenser les associations susceptibles d'accueillir les personnes atteintes de maladies chroniques dans leur club. Un emploi de coordination a été créé afin de faire le lien entre ces associations et le versant médical par le biais du Centre de Médecine du Sport.

Des actions pour le sport pour toutes et tous, tout au long de la vie.

En 2018, la Ville d'Aubagne a décidé de développer la pratique par tous du sport de proximité avec la mise en place d'une équipe dédiée de 5 animateurs et éducateurs municipaux, renforcée par les professionnels de l'Office Municipal des Sports et des associations sportives.

La volonté de ce dispositif est de démocratiser la pratique du sport au sein des quartiers, notamment ceux prioritaires en matière de politique de la ville, pour tous les âges, pour les publics plus éloignés comme les femmes.

De plus, des équipements sportifs de style agrès en libre-service ont été installés dans différents parcs ou espaces publics.

Toute action concernant l'éducation à l'environnement est une sensibilisation des publics au développement durable.

L'opération propreté de l'Huveaune en est une illustration.

L'édition 2019 de l'opération propreté a rencontré un réel succès eu égard au taux de participation citoyenne. De nombreux participants ont œuvré sur les 8 kms de linéaire de l'Huveaune Aubagnaise. Pour la première année, l'intégralité du linéaire était couverte. Les collèges Lou-Garlaban et Nathalie-Sarraute ont rejoint pour la première fois l'opération dans laquelle se sont déjà investis les lycées Joliot-Curie et Gustave-Eiffel. Plusieurs classes des écoles élémentaires Antide-Boyer, Pin Vert et Beaudinard ont été de la partie, tout comme les enfants du Centre de Loisirs Mermoz, les éducateurs et jeunes adhérents de l'Office Municipal des Sports, les salariés du Réseau Escota, des entreprises de la Zone Industrielle des Paluds et les citoyens lors du rassemblement aux Amarillys. 900 participants sur les 8 kms de linéaires couverts. 37 m<sup>3</sup> de déchets collectés.

L'éducation à l'environnement, c'est aussi la volonté de la Ville d'inscrire dans le Plan Educatif de Territoire, le P.E.D.T., un 5<sup>ème</sup> axe qui s'appelle l'écologie positive.

L'écologie positive met en exergue l'Education à l'Environnement qui s'inscrit naturellement comme un levier fédérateur incontournable. L'environnement, le développement durable, l'éco responsabilité et le devenir de la planète sont au cœur des préoccupations des enfants dont la parole se doit d'être prise en compte par une « Ville Amie des Enfants ».

Bien que non obligatoire pour la commune, celle-ci ayant moins de 50.000 habitants, la ville a souhaité mettre en valeur l'ensemble des actions réalisées au sein de la collectivité par tous les acteurs de son territoire : personnel municipal, associations, entrepreneurs, zones d'activités, commerçants, partenaires institutionnels : Métropole, Conseil de Territoire, Région, Département, S.M.B.V.H., S.P.L. Eau des collines, Education Nationale, mais aussi les citoyens de tout âge.

Ce rapport Développement Durable démontre que les Aubagnais sont pleinement acteurs de leur cadre de vie. La participation citoyenne aux différents évènements ou celle des associations aux ateliers de l'écologie positive, l'implication du personnel municipal et des enfants dans les écoles en sont une parfaite illustration.

Ils co-construisent désormais les actions en vue d'améliorer leur environnement, pour le « Bien vivre en ville ».

Cet engagement croissant de tous vient renforcer les actions de notre équipe municipale.

Ces actions sont multiples, les axes d'amélioration sont encore nombreux, mais le chemin est tracé.

**M. Le Maire :** Merci M. ROUSSET. Ce n'est pas le lieu, mais j'aurais envie de vous applaudir pour ce travail effectué depuis de nombreuses années et je crois qu'en désignant son Premier Adjoint, Alain ROUSSET, pour porter l'écologie positive, l'équipe municipale montre bien tout l'engagement qui est le sien sur ce thème-là.

Merci en tout cas pour nous avoir présenté ce rapport très complet sur l'action de la Ville d'Aubagne en matière d'écologie positive. Je crois que cela méritait d'être dit, d'être entendu par à la fois l'ensemble des élus mais aussi par le public présent dans la salle. Il démontre, comme vous l'avez dit en conclusion, la volonté et l'engagement de la Ville d'Aubagne à s'engager pour la planète.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? M. FONTAINE, c'est vous qui démarrez !

**M. FONTAINE** : Je vous remercie M. Le Maire.

Vous nous présentez donc un rapport sur le développement durable, vous nous avez précisé qu'il n'y avait pas d'obligation pour notre ville à le faire dans la mesure où nous n'avons pas dépassé les 50.000 habitants. Et vous nous demandez notre avis là-dessus.

Vous nous avez aussi à plusieurs reprises fait savoir que cette préoccupation avait démarré avec l'année 2019. On peut comprendre qu'après 2019, il y a 2020 et qu'il était donc intéressant de se réveiller et de parler sur ce sujet-là.

Je crois que, je l'ai vécu en tout cas, je n'avais pas compris pourquoi, mais dans un grand magasin de notre ville de bricolage, alors que je voulais acheter un pot de peinture verte, on m'a fait savoir que la ville était venue acheter l'ensemble du stock demandant à ce qu'il n'y ait pas d'étiquette, sachant que, par l'autre côté, il y avait un imprimeur qui lui s'était évertué à répondre à votre besoin et d'imprimer un certain nombre d'étiquettes portant comme texte « écologie positive ».

Le document que vous présentez là, à une première partie, vous avez eu une courtoisie de ne pas allonger votre long exposé en nous parlant de la chance que nous avons de vivre dans une belle ville, fière de son environnement, environnement qui nécessitait le respect et l'entretien, et vous en faites un chapeau qui est au demeurant un beau chapeau et qui correspond à une réalité, c'est peut-être une des seules réalités que vous aurez pu exploiter dans votre exposé et que vous n'avez pas fait.

Quand on regarde avec attention ce qui a été développé, on s'aperçoit qu'il est facile de s'accaparer ce qui a été fait depuis des dizaines d'années dans la ville et de le présenter, dans ce domaine-là, comme étant incontestablement une réussite de votre propre gouvernance et ceci incontestablement depuis 1 an. Je crois que c'est quelque chose qui est relativement facile mais, par un autre côté, pour revenir sur mon image de la peinture, je crois qu'en hiver la peinture a plus facilement tendance à s'écailler en tenant compte de l'humidité ambiante et, à un moment donné, tout se craquelle, et se craquelant on a la possibilité de voir ce qu'il y a dessous la couche nouvelle de peinture.

Je reviens sur quelques exemples et je ne reprendrai pas tous les exemples que vous avez cités, mais je reviens sur quelques exemples qui sont particulièrement sensibles pour le grand public.

Patrimoine : il y a deux types de patrimoine. Vous le précisez d'ailleurs. Le patrimoine qui est en particulier le patrimoine de la ville, vous ne l'appellez pas de cette manière, qui, ces dernières années, a été particulièrement vendu et vendu essentiellement à des promoteurs privés, faisant qu'en la circonstance, ça répond à un besoin d'une petite partie de la population mais, comme pour moi, l'écologie c'est l'humain au centre, je crois qu'il aurait été peut-être nécessaire de préciser de quelle manière vous avez voulu vendre le patrimoine et à quel effet.

Dans la notion de patrimoine, il y a aussi ce que vous avez appelé le patrimoine paysager. Et vous avez parlé d'un exemple en particulier, l'autre je ne l'ai pas trop entendu, mais c'est peut-être à un moment donné parce que je n'étais plus assez attentif. Mais le premier exemple est l'Huveaune. Alors, l'Huveaune fait partie, tout le monde le sait, de notre

.../...

richesse. Tout le monde l'aime, certains d'entre nous ont appris à y pêcher il y a de cela quelques années. Tout le monde aime la regarder. On aime aussi la nettoyer, c'est une chose qui a été effectuée depuis des dizaines d'années mais il y a aussi une manière de la préserver, c'est de faire que ce cheminement le long de l'Huveaune soit non seulement revu mais, dans des endroits particulièrement significatifs, soit respecté. Et je pense que la mise en place que vous envisagez du Val'tram qui, venant de La Bouilladisse, va arriver, pour parler dans un langage que tout le monde peut comprendre, au niveau du carrefour de l'ancienne caserne des pompiers, qui va traverser le parc de ce nouveau quartier pour franchir l'Huveaune par des ponts qui, incontestablement, vont défigurer un tant soit peu cette rivière qui nous est chère.

Deuxième chose, l'arbre, l'arbre, c'est quelque chose qui vous tient à cœur. Cela fait maintenant quelques semaines que l'on voit M. Le Maire avec une pelle faire des trous pour planter des arbres,

**M. Le Maire :** Je ne les fais pas !

**M. FONTAINE :** Faire semblant de faire des trous pour planter des arbres ! Je vous remercie pour votre honnêteté. Mais effectivement quand on est Maire, on ne peut pas tout faire. On ne peut pas être à la fois jardinier et s'occuper des affaires de la ville.

Petite remarque : je me félicite qu'avec la Région, vous vous soyez battus pour être les premiers à dire qu'on a planté les arbres dans la ville et, pourquoi pas, ce qui est fait autour de notre salle des fêtes n'est pas forcément un mauvais exemple. Mais, pour faire une étroite liaison avec les discussions que nous allons avoir par la suite, on s'aperçoit que, dans le budget 2009, vous aviez prévu la somme de 23.000 euros pour planter les arbres dans la ville.

**M. Le Maire :** 2009 ou 2019 ?

**M. FONTAINE :** 2019 ! Oui mais je crois qu'une séance de conseil municipal doit être aussi un moment de détente.

**M. Le Maire :** La nostalgie nous habite tous M. FONTAINE !

**M. FONTAINE :** La nostalgie nous habite tous et comme j'ai quelques années de plus que vous, pour moi peut-être encore plus que vous et aussi par les fonctions qui ont été les miennes !

Donc cher public qui suivait attentivement et chers amis élus, il s'agit du budget 2019.

L'erreur s'arrêtera à l'année parce que, dans le budget 2019, vous aviez prévu 23.000 euros pour la plantation d'arbres et quand on regarde aujourd'hui, à partir des chiffres que vous allez nous présenter, seulement 1.500 euros ont été utilisés. Ce qui montre bien que l'envie de planter vous a pris tardivement, c'est en relation étroite avec ce que je disais tout à l'heure, cette année est une année qui est très engagée vers l'environnement et c'est peut-être aussi, pourquoi pas, une bonne chose.

Troisième thème que j'aborderai, mais je vous ai dit que je ne les aborderai pas tous mais des thèmes qui sont assez sensibles à la population.

Les déplacements dans la ville, c'est une question qui touche aujourd'hui tout le



monde. Que l'on se déplace à pied ou que l'on tente de se déplacer en vélo, que l'on déplace avec les transports en commun, que l'on se déplace avec des voitures individuelles, le texte dit, mais vous ne l'avez pas cité : que les transports en commun ont vu leur fréquentation augmentée de 175 % en 4 ans. Il me semble que cette progression est bien antérieure à 4 ans et qu'elle est liée au développement de transports qui avait été porté par l'ancienne équipe municipale et en particulier par la gratuité. Je dis donc, et je reviens à ce que je disais au départ, facile de s'emparer de ce qu'ont fait les autres pour le présenter comme étant une réalisation de ces dernières années.

Pas un mot non plus, mais ce n'est peut-être pas l'objet, sur les grandes menaces qui portent sur la gratuité dont je ne crois pas que vous ayez été le plus fervent quand elle a été lancée et qui nous font penser qu'au moment même où on tentera de mettre en mouvement ce que vous avez développé dans ce rapport de développement durable, la gratuité aura du plomb dans l'aile et on peut penser que lorsque la Métropole sera mise en place, il sera particulièrement intéressant de voir si les responsables de la Métropole, en souhaitant que ce ne soit pas les mêmes que ceux qui gèrent aujourd'hui, mais soyons attentifs à tous ceux qui seront en poste, aient la volonté de maintenir cette gratuité. On a entendu dire qu'on prendrait les moyens nécessaires pour la sauvegarder dans le cadre des budgets locaux. Il me semble que la chose sera légalement difficile et on n'aurait donc peut-être pu le dire mais je pense que c'est un thème qu'on ne préfère pas forcément aborder.

Au-delà des transports collectifs, il y a les transports qui sont liés aux véhicules individuels et liés à la qualité de l'air. La qualité de l'air est quelque chose qui nous interpelle. Et je crois qu'aujourd'hui il ne fait pas bon de se déplacer aux alentours des 18 heures dans une ville qui ne sait plus quoi faire et que faire de ses voitures. Voir les temps qu'il nous faut pour se déplacer dans la cité aujourd'hui, au moment même où je vous parle, ce qui montre incontestablement qu'il n'y a pas, et vous auriez pu peut-être en parler, de politique liée à la voiture dans cette ville. On fait tout et son contraire dans le même temps. On souhaite développer les transports en commun mais on incite les gens à utiliser plus leurs véhicules. Vous l'avez dit vous-même en créant des places gratuites pour la première heure, en mettant en place des zones à 20 minutes. Pourquoi pas ? Mais alors, expliquons le choix qui est le nôtre parce que prendre au nom d'une certaine opportunité la volonté de favoriser le développement de la voiture dans une ville, ville provençale, aussi complexe que la nôtre me semble particulièrement hasardeux.

Quant au plan vélo, c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses à faire dans le plan vélo, mais je crois qu'aujourd'hui se déplacer en vélo dans notre ville représente incontestablement un grand challenge que peu s'y hasardent mais je suis persuadé que mon ami et camarade Denis GRANDJEAN y reviendra.

Je dirais une dernière chose qui est présente dans votre exposé mais tout le monde en parle. Ce sont les enfants et naturellement les enfants et leurs parents. Et les enfants et leurs parents fréquentent tout un tas de grandes manifestations qui existaient auparavant dans la ville, qui continuent à exister, c'est bien, et vous êtes intervenu là-dessus pour faire savoir que ce que vous appeliez écologie positive devait incontestablement traverser les grandes manifestations que vous réalisez, que nous avons réalisées et que vous poursuivez.

Mes statuts aujourd'hui me permettent d'être militant actif de la vie associative et d'être présent dans les manifestations qui sont organisées autour de la vie associative et en

particulier la dernière qui était la rencontre des associations et la rencontre du sport. Il nous était dit, dans les documents qui nous ont été donnés, et un certain nombre d'entre vous ont eu les mêmes que moi, qu'il y aurait la nécessité que, pour chaque association, on ait le soin de garder ses détritiques, de faire attention de ne pas jeter ses papiers et je vous en passe et des meilleurs. Vous étiez peut-être là encore, vous êtes peut-être revenu, M. Le Maire et vos coéquipiers, dans la visite de cette manifestation. Beaucoup ont été choqués parce qu'entre midi et 13 heures, au moment même où certains avaient amené leur petit repas, au moment même où certains avaient été achetés les repas de l'autre côté et voulaient les manger sur leur stand, il nous était impossible de gérer les restes et les reliefs de ces repas. On dirait que c'est un détail mais ça montre toute la différence qu'il y a entre les discours et les actes. Les conteneurs qui étaient placés devant l'allée Antide Boyer, un certain nombre l'ont vu, étaient pleins à ras bord, on ne savait plus quoi faire de nos déchets. Si c'est donc une volonté politique qui est la vôtre, je crois qu'il va falloir que vous travailliez, pour le peu de temps qu'il vous reste à le faire, à la mettre en place.

Tout cela pour dire que la peinture verte, pour revenir sur la première image osée je me suis permis d'employer, est une peinture de qualité mais qu'on a beau en mettre plusieurs couches, au bout d'un moment, elle n'arrive pas à couvrir ou en tout cas à protéger ce qui était sous la couche. Ce qui montre finalement que, penser à un an des élections municipales à tout ce qui touche l'environnement, ce n'est peut-être pas tout à fait juste et je pense que notre population saura faire la différence entre, d'un côté, des discours et, de l'autre côté, des actes.

Je vous remercie M. Le Maire.

**M. Le Maire :** Merci M. FONTAINE. M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Merci M. Le Maire. Je vais faire plus court que mon ami et camarade Daniel FONTAINE.

Ce rapport est un catalogue de ce qui se fait de positif, en matière d'écologie, sur le territoire. Dont acte puisqu'il s'agit d'en prendre acte.

Vous avez dit M. ROUSSET à la fin de votre long exposé que beaucoup restait à faire. C'est le moins que l'on puisse dire. La réalité, c'est que des choses se font mais qu'il n'y a pas de grandes constructions. Alors, je prends quelques exemples. On parle des déchets dans les restaurants scolaires. Il y a 5 écoles où le compostage des déchets, leur tri, commence à être mis en œuvre. Ça fait beaucoup d'écoles où ça n'est pas fait. Mais c'est mieux que rien. Ça ne fait pas oublier que les interventions des animateurs de la cuisine centrale qui travaillaient sur la réduction des déchets n'existent plus au moment où l'on se parle. Autre exemple, vous parlez des places bleues. Excusez-moi, mais dans toutes les villes où on travaille sérieusement sur la question de la transition écologique, ce n'est pas des places bleues qu'on met en centre-ville, c'est repenser son centre-ville avec de la piétonisation et des pistes cyclables. Ce n'est pas la même chose et c'est incompatible. On prend l'une ou l'autre des directions.

Pour ne pas faire long, je prends un petit exemple. Dans le sommaire du rapport, j'ai été au-delà, on parle d'un chapitre sur la transition énergétique anticipée. Anticipée ? Non. La transition énergétique, si elle était anticipée, il fallait la faire dans les années 80. Aujourd'hui, nous sommes face à l'urgence climatique et la politique à mettre en œuvre, c'est une politique drastique. Ce n'est pas du tout quelques petits coups par-ci ou par-là. Ce n'est

.../...

pas un quart des points lumineux, c'est bien qu'il y ait un quart des points lumineux qui soit changé, mais un quart des points lumineux sur la durée de votre mandat, ce n'est pas assez rapide, ce n'est pas à la hauteur des enjeux. Tout à l'heure, on le verra dans la Décision Modificative n° 2, les dépenses d'électricité ont augmenté de 20 % et ce ne sont pas les seules augmentations des prix E.D.F. qui permettent de le justifier.

Pour ne pas faire trop long, je dirais que ce rapport, c'est l'arbre qui cache la forêt de tout ce qui ne se fait pas. Et, en matière d'écologie, quand un arbre suffit à cacher une forêt, ce n'est pas bon signe...

**M. Le Maire :** Merci M. GRANDJEAN. M. ROBINE !

**M. ROBINE :** Merci M. Le Maire.

Concernant ce rapport sur le développement durable, vous venez de nous dire que ce rapport est le bilan de votre action. Je pense plutôt que c'est le bilan de votre inaction dans la mesure où vous avez fait le minimum syndical et encore.

Alors, vous nous parlez d'une mobilité active pour tous. Pardonnez-moi mais ça doit faire un moment que vous n'êtes pas venu en centre-ville ou alors vous vous voilez la face car, s'il y a bien un endroit dans lequel on n'est pas actif, c'est dans la mobilité et donc dans les transports. Malgré les entrées de la ville saturées, bizarrement aucun projet n'est venu s'attaquer aux problèmes de la circulation en ville. Quid des parkings à l'entrée de la ville permettant de désengorger celle-ci et de permettre aux habitants d'y rentrer via les transports en commun ! Alors, vous nous parlez des parkings relais situés à la gare, à la piscine du Charrel et aux Passons. Alors, excusez-moi mais le parking de la piscine du Charrel, comme son nom l'indique, est destiné à la piscine du Charrel. Et concernant le parking de la gare, ce n'est pas avec les 224 places de ce parking-là qui sont saturées du matin au soir qu'on réglera le problème et ce, d'autant plus qu'il impose de venir dans le centre-ville, donc le côté relais du parking y perd tout son intérêt et ne règle en rien la problématique de la circulation en ville.

Et concernant le parking relais qui avait été mis en place dans la Zone des Paluds, à côté du magasin Darty, de par votre inaction lors de son occupation par les gens du voyage, celui-ci a tout bonnement été condamné, excusez-moi mais on est loin du compte.

Ensuite, vous nous vantez la gratuité de la première heure de parking dans les parkings du centre-ville, dont acte.

Non seulement ça ne concerne que les parkings souterrains et pas les parkings de surface mais ce qui est plus à mon sens ennuyant, c'est qu'aucun abonnement pour les résidents dans les parkings de surface n'a été mis en place comme cela est pourtant monnaie courante dans les communes avoisinantes. Et donc face à l'impossibilité pour de nombreux Aubagnais de s'abonner à un parking souterrain pour environ une soixantaine d'euros par mois et par véhicule, ces derniers forcément sont contraints d'utiliser leur véhicule la journée pour ne pas se faire verbaliser par l'armée d'agents verbalisateurs que vous avez recrutée durant votre mandat et pour ne pas laisser leur véhicule stationner dans la ville.

Donc, si vous comptiez inciter les habitants à laisser leurs véhicules et prendre les transports en commun durant la journée pour se rendre au travail, c'est raté !

Donc aucune solution ne sera apportée du côté de ce point de vue. L'utilisation des transports en commun par les habitants ne restera donc qu'un vœu pieux.

Vous évoquez aussi, je fais un peu au fur et à mesure, la pose de cinq bornes de recharge rapide. Excusez-moi du peu mais si vous comptiez inciter les Aubagnais à investir dans des véhicules électriques et, de fait, réduire le nombre de véhicules qui polluent à Aubagne, encore une fois vous avez raté le coche ! Ce n'est pas avec les deux bornes actuelles, d'ancienne génération, situées à la gare d'Aubagne et qui sont constamment accaparées par le peu de véhicules pourtant électriques en circulation, ce n'est pas avec les 5 bornes de recharge que vous envisagez qui changeront quelque chose, surtout quand on connaît le développement exponentiel du nombre de ces véhicules. La ville est encore une fois totalement à la traîne.

Vous nous parlez aussi des modes de transport doux, autrement dit les modes de transports alternatifs. 5 projets de pistes cyclables seraient en projet. C'est tout de même malheureux mais s'il y avait bien une chose à faire pendant votre mandat, c'est bien cela. Car aujourd'hui, rien mais alors rien n'est fait pour les vélos, les trottinettes et j'en passe et tous les autres modes de transports propres. Il serait temps d'arrêter de faire des projets, je pense, et passer à l'action et ce n'est pas la création d'une énième commission comme évoqué dans le rapport, des constats qu'on a d'ores et déjà tous fait, qui y changera quelque chose.

Vous évoquez également dans ce rapport la transition énergétique anticipée. Excusez-moi mais en 4 ans, pas de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, pas de maille électrique avec des panneaux voltaïques. C'est facile d'en prendre l'engagement aujourd'hui dans ce rapport alors que vous n'avez rien fait de tout cela durant votre mandat et que vous ne serez plus là pour les honorer l'année prochaine.

Sauf erreur de notre part, la problématique de la transition écologique n'est pas nouvelle. Il y avait là un véritable levier pour faire d'Aubagne une véritable ville plus écologique. En réalité, ce rapport se contente de faire des projets et ne traduit rien de concret. Que des engagements que vous ne tiendrez donc pas. Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Merci. M. ROUSSET pour répondre aux différentes interventions ?  
Mme BARTHELEMY !

**Mme BARTHELEMY :** Merci. Je ne répondrai pas bien sûr à toutes les interventions qui ont été faites. Je vous laisse M. Le Maire le soin de le faire et vous le ferez de façon complète. Mais si vous le permettez, je voudrais faire simplement deux observations sur ce qu'a dit M. FONTAINE et sur ce qu'a dit M. GRANDJEAN.

M. FONTAINE, vous nous avez accusés de nous approprier la gratuité. Je crois que cela n'a jamais été le cas. J'ai dit que la gratuité c'était une décision qui avait été prise par la majorité précédente, j'ai même dit avec beaucoup d'honnêteté que, pour ma part, je ne l'avais pas votée quand elle a été installée, je m'étais abstenue parce que j'avais des craintes qui se sont avérées totalement fausses, notamment au niveau du respect du matériel, des chauffeurs, etc. Aujourd'hui, et vous le savez, vous ne pouvez pas en disconvenir, je défends totalement la gratuité et vous le savez bien. J'avoue que, dans votre discours, je n'ai pas très bien compris si vous vous replaciez en 2009 ou en 2019, parce que vous avez parlé tout à l'heure : « à l'arrivée de la Métropole, nous craignons », mais la Métropole est installée depuis 2016 et vous savez que, si je n'ai pas donné naissance à la gratuité, je crois avoir largement combattu pour qu'elle soit maintenue puisqu'en anticipant l'arrivée de la

.../...

Métropole et lorsqu'on avait compétence aux communautés d'agglomération sur les transports en confiant les transports publics à FACONEO, avec une obligation de maintenir la gratuité, nous l'avons sauvée jusqu'en 2021, et comme c'est prorogé jusqu'à 2022. Vous allez me dire : et ensuite ? Ensuite, j'ai eu l'occasion de nouveau d'intervenir récemment au Conseil Métropolitain, vous n'êtes pas Conseiller Métropolitain mais je pense que vos amis qui sont présents ont pu vous le dire, pour défendre encore une fois la gratuité, faire un bilan très complet, peut-être un peu trop complet, me l'a-t-on reproché, et ce qui a amené M. BLUM, Vice-président en charge de la mobilité, à dire qu'il n'était pas question pour la Métropole de remettre en cause la gratuité. Dieu l'entende !

En tout cas, je tenais à remettre les choses au point à ce niveau-là et je crois que nous combattons incontestablement pour le maintien de cette gratuité qui fait aujourd'hui partie de la vie des Aubagnais et pour laquelle, encore une fois, nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle soit maintenue.

Sur ce qu'a dit M. GRANDJEAN sur les composteurs dans les écoles, vous avez regretté que ce ne soit que dans 5 écoles. Vous savez que c'est une action qui est menée par le Conseil de Territoire qui a compétence en matière de collecte et donc de déchets. Nous commençons par les écoles mais nous avons aussi fait ça dans les résidences collectives, c'est un bon commencement, c'est une action qui va bien entendu se développer comme se développent toujours des actions comme les ambassadeurs du tri, la collecte sélective des encombrants et des déchets recyclables. On mène une action forte en matière de développement durable. Je tenais simplement à répondre sur les composteurs. Encore une fois, c'est un commencement, ça va continuer et on compte bien le faire.

Merci.

**M. Le Maire :** M. ROUSSET, peut-être pour compléter largement ces réponses !

**M. ROUSSET :** Merci M. Le Maire. Je vais commencer par répondre à M. FONTAINE.

M. FONTAINE, quand vous êtes intervenu, vos premières phrases m'ont plutôt satisfait parce qu'on est tous ici amoureux de notre ville et on essaie d'en préserver ce qui fait sa qualité. Après, vous m'avez un peu surpris quand même parce que vous m'avez mal écouté. J'ai expliqué en début d'intervention que l'écologie positive pour nous n'était pas le 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais que, bien avant, et en particulier dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. qui a commencé dès notre arrivée aux affaires, on avait intégré dans le P.L.U. un certain nombre d'axes qui étaient des axes stratégiques de développement durable.

Après vous dites et c'est là que vous êtes un petit peu contradictoire, parce que vous nous dites aussi : vous reprenez à votre charge, à votre compte, un certain nombre d'actions que nous avons initiées. Le zéro phyto, ce n'est pas quand même vous, c'est nous. L'électricité et le passage en LED, ce n'est pas vous, c'est nous. L'arrêt des Gargues avec plus des dizaines de milliers de m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, ce n'est pas vous, c'est nous. Je trouve donc que c'est un peu fort de café de vous présenter aujourd'hui comme le principal défenseur de l'écologie alors que, sous votre mandat, en terme d'actions écologiques, peu de choses ont été faites.

Quand vous me parlez de l'Huveaune, là aussi, il faudrait lire le rapport, j'avoue que je ne l'ai pas cité dans mon intervention, mais on a initié un partenariat avec l'Agence de l'Eau. Il y a un projet d'aménagement de l'Huveaune entre le boulodrome et la Tourtelle qui

.../...

va permettre de développer des voies douces sur ce parcours et qui nous permettra aussi de lutter contre les crues décennales et centennales.

Après, permettez-moi de sourire quand vous êtes intervenu sur la qualité de l'air et sur le fait qu'effectivement on circulait très mal à Aubagne. M. FONTAINE, si on circule très mal à Aubagne, c'est que vous nous avez collé un tramway en 2014 qui bloque complètement la circulation. Si on n'avait pas le tramway, peut-être que les choses se passeraient mieux.

Dernier point, vous regrettez qu'il n'y ait pas eu de pistes cyclables. Mais M. FONTAINE, heureusement que vous avez eu le tramway parce que les seules pistes cyclables que votre équipe a créées, ce sont les pistes cyclables qui jointent le tramway et puis je vous engage à rencontrer les membres d'Action Vélo. Ils vous diront tout ce qu'ils pensent de l'installation du collège Nathalie Sarraute là où il est installé et tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer pour pouvoir circuler en vélo dans ce domaine-là.

Et un dernier point, vous parliez de la Fête du Sport et des Associations. Malheureusement, et le Maire l'a rappelé en début du Conseil Municipal, depuis les événements d'il y a 4 ans, on a des contraintes drastiques en terme de plan Vigipirate et on ne peut pas mettre les conteneurs poubelles aux endroits où on souhaiterait les mettre qui seraient les plus proches des gens qui les utilisent parce qu'il y a des contraintes de sécurité.

J'ai un dernier point pour les arbres M. FONTAINE. En fait, je voulais vous dire que c'est un changement de ligne budgétaire, on a sous-traité la plantation d'arbres à une société extérieure, ce n'est plus en régie que c'est fait. Ce n'est plus de l'achat ville, mais c'est de la sous-traitance, c'est passé dans le compte « autres agencements et aménagements ».

Dernier point quand même, les 40 arbres que la Région nous a offerts, c'est 40.000 euros, à peu près 1 arbre 1.000 euros, on a du coup en terme de budget arbres un budget supérieur à celui qu'on avait prévu dans le Budget Primitif.

Sur M. GRANDJEAN, oui c'est vrai, il n'y a que 5 écoles pilotes mais, comme je l'ai dit, on va généraliser petit à petit le tri. C'est vrai que la transition énergétique, l'urgence écologique, tout le monde en est d'accord, mais malheureusement, nous faisons avec nos moyens et vous savez que nos moyens, compte tenu de la situation financière de la ville que votre équipe nous a laissée, sont plutôt réduits.

Enfin M. ROBINE, il n'y a qu'un point sur lequel je voudrais répondre. C'est que je trouve que c'est un petit peu péjoratif ce que vous avez dit concernant la commission circulation et ce n'est pas très gentil pour les gens qui y participent parce que, croyez bien que cette commission circulation qui se réunit une fois par trimestre fait du très bon travail. Les gens arrivent avec des propositions. Ce n'est pas la révolution, mais ce sont des propositions concrètes qui améliorent la vie des Aubagnais et dire que c'est un énième comité Théodule, ce n'est pas gentil. Voilà.

Merci M. Le Maire.

**M. Le Maire :** Merci. Je crois que ce débat était nécessaire et je félicite le Premier Adjoint qui effectivement a été complet. Certains ont employé des mots dérisoires comme catalogue. Mais gérer une commune, ce n'est pas faire de grands discours, mettre en place de grandes idéologies, c'est travailler concrètement sur le terrain, décliner des actions qui peuvent paraître parfois anodines mais qui, mises bout à bout, font une véritable stratégie en terme de

.../...

développement durable mise en place par la commune. Et je crois que c'était important de faire ce type de présentation.

Je voudrais juste conclure en faisant un clin d'œil à M. FONTAINE. Vous parliez tout à l'heure de peinture de couleur verte qui s'écaille un peu. Moi je dirais que le vert que vous présentez vous, c'est le vert pastèque. Vous savez pourquoi ? Parce qu'à l'intérieur de la pastèque, c'est rouge ! Voilà. C'était juste sous forme de boutade M. FONTAINE que je voulais vous dire que votre vernissage vert est un petit peu coloré à l'intérieur. C'était juste pour vous faire un clin d'œil. Mais ce débat montre combien il est important, parce que notre société, nos concitoyens ont envie que cela bouge de ce côté-là. Je crois qu'avec le Président MUSELIER qui est venu à Aubagne lancer cette démarche « d'1 million d'arbres », on a très bien compris que la Ville d'Aubagne était parfaitement engagée sur ce sujet-là et fait partie peut-être des villes aujourd'hui qui sont les plus en avance en matière d'écologie positive.

Voilà Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de vote sur cette délibération.

Mais encore une fois, je remercie grandement M. ROUSSET et l'ensemble des services qui ont permis la présentation de ce rapport et qu'il soit débattu en Conseil Municipal.

Conformément à la réglementation, cette délibération **prend acte** de la communication du rapport sur le développement durable au titre de l'année 2019.

On quitte donc les affaires générales, puisque nous étions, Mesdames et Messieurs dans une commission qui s'appelle « Affaires Générales » et nous passons sur une commission, me semble-t-il, fort intéressante également, c'est celle des finances, du budget et de l'économie. Nous allons avoir un certain nombre de délibérations qui sont rapportées par Mme MENET.

Mme MENET, vous attaquez très fort ces délibérations puisque c'est le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020 que vous nous présentez.

Vous avez la parole !

## **COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »**

---

### **05-13119 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020.**

Merci M. Le Maire.

En effet, on continue dans la présentation de rapports.

Cette délibération porte en effet sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020.

Mes chers collègues,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce soir ce Rapport d'Orientations Budgétaires afin de vous informer des priorités qui seront inscrites au budget 2020 et des évolutions de la situation financière de notre commune.

Depuis 2014, le contexte économique et financier au niveau international et national a beaucoup changé et, grâce à l'investissement de tous, personnels administratifs et techniques, élus et vous, en premier lieu M. Le Maire, qui avez donné cette impulsion, nous avons su adapter notre vision de la Ville d'Aubagne, notre politique locale, nos choix, nos actions à ces évolutions ; nous sommes montés dans le train de la maîtrise des dépenses et d'une saine gestion budgétaire et nous avons pu engager Aubagne sur la voie du XXIème siècle.

Pourtant, lorsque nous sommes arrivés, le risque pour la ville de décrocher et de rester sur le quai des villes asphyxiées financièrement était prégnant, et c'est avec beaucoup de volonté et de vigueur que nous avons surmonté un à un tous les obstacles, financiers principalement, car comme on dit « les finances sont le nerf de la guerre » et bien que l'horizon ne soit pas à ce jour complètement dégagé, nous avons repris en main le développement économique et social de la Ville d'Aubagne. Nous avons mis en place une véritable stratégie financière et budgétaire, il était temps !

Nous avons toujours suivi notre fil rouge, à savoir, œuvrer pour la protection et la qualité de vie de toutes les Aubagnaises et tous les Aubagnais dans leur quotidien, et aussi, œuvrer bien sûr pour le rayonnement de notre commune.

Donc, comme chaque année, en 2020, nous devons faire face à des contraintes fortes imposées par l'Etat mais aussi à celles liées à l'équilibre fragile de notre situation.

Le contexte, tout d'abord au niveau national, c'est la croissance de l'économie française, certes faible mais qui a résisté ces derniers mois, dans un environnement international plutôt favorable. Elle s'est ainsi maintenue un peu au-dessus de 1% au deuxième trimestre 2019.

L'année 2020, avec une progression du PIB de 1,3% en prévision, soit un niveau identique à celui de 2019, devrait permettre de maintenir un minimum de croissance.

Toujours au niveau national, ce sont des prévisions bien sûr, en 2019 les dépenses de fonctionnement des communes auraient progressé sur un rythme plus élevé qu'en 2018 mais qui resterait modéré. L'évolution des frais de personnel connaîtraient, toutes collectivités confondues, un rythme légèrement supérieur à celui enregistré en 2018.

Les recettes de fonctionnement des communes auraient progressé elles aussi en 2019 sur un rythme modéré. Cette évolution s'expliquerait notamment par des recettes de fiscalité directe plus importantes et notamment par la revalorisation forfaitaire des bases des « taxes ménages » qui a été de 2,2% en 2019, après 1,2% en 2018. Le produit de la taxe d'habitation augmenterait de 3% et celui des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties de 2,5% et ce, sans recours au levier fiscal.



Au niveau de l'investissement des collectivités locales, hors remboursement de la dette, les dépenses auraient progressé de 9,2 % en 2019, soit une augmentation sensible par rapport à 2018.

L'encours de dette des collectivités a affiché une légère progression en 2019 et s'élèvera à 175 milliards d'euros à fin 2019, représentant 7,4 % de la dette publique.

Le Projet de Loi de Finances 2020 se construit dans la continuité des deux lois de finances précédentes.

Les deux priorités, pour la part concernant les collectivités territoriales, ont été présentées fin septembre 2019. Elles sont une meilleure association des collectivités à l'effort de maîtrise des dépenses publiques et un principe de stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et locales.

Au sujet de la taxe d'habitation, la suppression pour 80 % des ménages qui avait été adoptée dans le cadre du vote du projet de loi de finances en 2018 a été confirmée pour 2020. En revanche, pour les 20 % de contribuables restant, il faudra attendre. Alors que cette mesure était annoncée pour 2021, le gouvernement vient de reculer une fois de plus, et c'est seulement en 2023 que plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Il est par ailleurs confirmé que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes à titre de compensation.

Toujours dans le projet de loi de finances 2020 au sujet de la taxe d'habitation, il est établi que, contrairement aux années précédentes, les bases d'imposition ne seraient pas revalorisées du montant de l'inflation, mais seulement de 0,9 %, ce qui devrait priver les collectivités locales de plusieurs centaines de millions d'euros.

Quand l'Etat prend la main sur les taxes locales, c'est pour, une fois de plus, pénaliser les collectivités.

Maintenant s'agissant du contexte local, nos objectifs 2020 s'inscrivent dans le cadre de notre fil rouge conduit depuis 2014 pour la protection des Aubagnaises et des Aubagnais et aussi le rayonnement de notre commune. Ces objectifs se déclinent en 5 axes :

- Poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ;
- Optimiser nos sources de recettes ;
- Ne pas augmenter les taux des taxes communales et cela pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive ;
- Maîtriser la dette et poursuivre le désendettement ;
- Poursuivre et accentuer les grands travaux et les travaux de proximité engagés en centre-ville et dans les quartiers.

Les deux nouveaux paramètres instaurés en 2018, à savoir, d'une part, le transfert des compétences vers la Métropole et, d'autre part, le respect du pacte financier signé avec les services de l'Etat, se poursuivront avec un impact financier en 2020.

Concernant le transfert des compétences vers la Métropole engagé depuis 2018, quatre compétences sont encore exercées par la commune sous forme de conventions de gestion. Une étude est en cours pour leur prise en charge en 2020.

C'est dans ce contexte que le budget 2020 sera élaboré.

Un signe fort de notre volonté municipale, chacune des orientations budgétaires que nous mettrons en place en 2020 intégrera des engagements relatifs au développement durable et à l'écologie positive. Je suis sûre de vous faire plaisir M. FONTAINE.

Rentrons maintenant plus précisément dans nos orientations budgétaires pour 2020.

Tout d'abord, au niveau de la section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement, pour le PLF 2020 étant en cours de vote à l'Assemblée Nationale, nous estimons, comme chaque année, avec prudence ces recettes pour 2020, parce que nous sommes toujours dans un environnement contraint.

A ce jour, les députés de la Commission des Finances ont voté dans le cadre de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2020 une revalorisation des bases de valeurs locatives de la taxe d'habitation de 0,9 % et de la taxe foncière à 1,2 %.

J'insiste sur ce chapitre parce qu'il ne faut pas qu'il y ait confusion. Vous savez que, chaque année, si vous vous apercevez des évolutions sur le paiement des taxes que vous avez, cela, comme je viens de le dire, est dû à un vote du Parlement sur la revalorisation des bases des valeurs locatives qui seront déterminées cette année à 0,9 et 1,2. Ce n'est en aucun cas une décision de la Commune qui n'influe pas sur l'évaluation de ces bases de valeur locative. J'insiste vraiment là-dessus parce que j'entends souvent qu'il y a confusion dans les augmentations d'impôts que l'on nous attribue alors que ce n'est pas vrai du tout. Mais j'y reviendrai certainement après.

Pour autant, au niveau local, pour 2020, nous avons décidé la non augmentation des taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, comme nous l'avons fait depuis 6 ans.

Ils seront donc identiques à ceux votés en 2019 et restent donc inchangés depuis 2013, soit :

- 22,01 % pour la Taxe d'Habitation ;
- 34,08 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti ;
- 50,65 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Pour les autres recettes, nous recevons le produit de différentes taxes telles que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Le montant anticipé est estimé à 1,1 million d'euros. Quant à la Taxe Additionnelle aux droits de mutation aussi, nous recevons les recettes de ce produit. L'indice d'estimation de ce produit est l'examen du nombre de déclarations d'intention d'aliéner reçues sur l'année N-1. L'évolution de ce produit peut ainsi être affectée de variations. Les déclarations sont en augmentation comme nous l'avons constatée en 2019 et nous tablons donc sur une recette à hauteur de 2,3 millions pour 2020.

Ce point aussi est important parce qu'il prouve la dynamique du secteur immobilier à Aubagne et il confirme l'attractivité de notre commune qui, par ses choix, permet aux acquéreurs d'évoluer dans un parcours résidentiel et de plus grande qualité.

Toujours au niveau des recettes, le FPIC, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été créé en 2012 à destination des communes et des intercommunalités à fiscalité propre.

La création des Métropoles du Grand Paris et d'Aix Marseille Provence a bouleversé la répartition de ce fonds.

Pour 2020, le montant budgété de 646.000 euros sera équivalent au montant notifié en 2019.

Concernant l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communale, le montant de ces dotations qui était de 12,6 millions en 2018 a été réévalué de 150.000 euros en 2019. Je l'avais présenté dans les délibérations au conseil précédent. Cela correspond à la restitution des charges correspondant à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) suite à l'instauration par la Métropole d'une taxe dédiée au financement de cette compétence. Pour 2020, cette dotation devrait être identique.

Enfin, Les Dotations de l'Etat dont La Dotation Globale de Fonctionnement, contrairement aux annonces faites par le gouvernement, en 2019 la dotation forfaitaire a, pour la Ville d'Aubagne, baissé de 170.000 euros par rapport à 2018.

Nous prévoyons pour 2020 un montant au même niveau de 2019, soit 2,5 millions.

Pour mémoire, la dotation prévue en 2020 (2,5 millions) sera de trois fois inférieure à celle perçue en 2013. Elle s'élevait alors à 7,5 millions. Ça veut dire que, pour la commune, depuis 2014 jusqu'à 2019 et certainement 2020, nous avons perdu en baisse de dotation cumulée, en montant cumulé, de 27 millions d'euros. Je vous laisse imaginer ce que nous aurions pu financer avec 27 millions de plus de recettes de l'Etat.

Pour les autres recettes de fonctionnement, elles comprennent les produits des services et du domaine et les produits de gestion. Ces recettes sont estimées à hauteur de 4,2 millions pour l'année 2020.

S'agissant maintenant des dépenses de fonctionnement, les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement s'inscrivent toujours dans le respect du contrat passé avec l'Etat dans le cadre fixé par l'article 24 de la loi de programmation des finances publiques.

Pour amortir la baisse brutale de la dotation forfaitaire dont je viens de vous parler, plus de 27 millions d'euros cumulés au cours de la mandature, la ville a engagé depuis 2014 une politique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cet effort a permis de freiner l'évolution des charges, et ce malgré le poids croissant des obligations réglementaires sur le budget communal, par exemple le Plan mercredi, l'augmentation du prix du kWh, nous avons eu deux augmentations en 2019, une en juin de près de 6 %, une en août de 1,2 % et aussi des exigences de sécurisation sur les manifestations publiques.

Après une baisse ininterrompue depuis le Budget 2014, les charges à caractère général continueront à être maîtrisées en 2020, l'exécution budgétaire sera rendue particulièrement complexe du fait du poids des obligations réglementaires que je viens d'évoquer.

Pour les charges de personnel, l'effort de maîtrise du Chapitre 012 a été maintenu en 2019, la consommation du budget s'est en effet exercée dans la limite des prévisions budgétaires.

Un équilibre a dû être trouvé pour compenser le nombre de départs à la retraite, très sensiblement inférieur aux projections : 1/3 de départs en moins que l'année précédente, en reportant un certain nombre de recrutements prévus en 2019 sur la fin de l'exercice et en maintenant l'effort sur le nombre d'heures de vacances.

La masse salariale subira toutefois une augmentation en 2020, du fait de plusieurs éléments combinés.

Les prévisions relatives au chapitre 012 pour l'année 2020 intégreront bien sûr aussi le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Ce sont des obligations légales que nous devons faire suivre dans nos dépenses et que nous devons assumer avec nos propres dépenses, des obligations décidées par l'Etat que nous devons assumer sur notre budget. L'augmentation des obligations de l'employeur en matière de validations des services de retraite, la charge incompressible et impérative des mesures gouvernementales : les parcours professionnels, les augmentations des charges patronales envisagées, l'obligation de mise en œuvre du RIFSEEP, l'impact des recrutements réalisés en 2019 sur 2020 et un quota d'heures supplémentaires que nous sommes obligés de prévoir pour assurer la sécurité des manifestations mais aussi l'organisation des élections municipales.

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire maîtrisé, tout en maintenant la recherche d'optimisation dans l'organisation et le fonctionnement des services.

Quant aux charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel des contingents et participations obligatoires, elles devraient se maintenir au même niveau qu'en 2019.

La subvention versée au titre des parcs de stationnement à Q'PARK devrait être inscrite au budget pour 2020, puisque cette compétence continuera à être gérée par convention avec la Métropole.

Les subventions versées aux associations seront quant à elles maintenues au même niveau que 2019.

S'agissant des frais financiers, ils seront en hausse à 6,6 millions d'euros en raison de l'intégration du jugement du protocole RBS qui nous impose le paiement de l'échéancier prévu lors de la signature de ce protocole en 2009, cela se traduira par le paiement de 983.000 euros d'intérêts pour 2020, montant assez important.

Je rappelle ici que l'échéancier de ce remboursement qui avait été signé en 2009, c'est bien 2009 M. FONTAINE, vous y étiez, prévoyait de très faibles remboursements jusqu'en

2014 puis une augmentation toujours plus exponentielle à partir de 2015 et ce jusqu'en 2038 ! Cherchez l'erreur ! Irresponsabilité et incompétence certainement !

Voilà pour la section de fonctionnement.

Nous allons passer maintenant à la section d'investissement.

S'agissant des recettes, les investissements sont principalement financés par l'autofinancement, le Fonds de compensation de la TVA, les cessions, les co-financements dans le cadre du contrat départemental de développement et d'aménagement, le CDDA et, depuis 2016, par un recours raisonné à l'emprunt.

L'épargne brute reste d'un bon niveau grâce à l'important travail mené sur les recettes de fonctionnement et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et cela malgré les intérêts de la dette qui demeurent très élevés : 6,6 millions, je viens de vous le dire, pour 2020, mais dont l'évolution est désormais maîtrisée du fait de la sécurisation des anciens emprunts toxiques.

L'épargne nette est quant à elle toujours très fragile en raison d'un remboursement annuel du capital de dette, puisqu'on rembourse des intérêts très élevés, mais on rembourse aussi un capital de dette très élevé, qui sera de près de 8,6 millions en 2020. C'est énorme en effet.

Sans la réduction brutale et prolongée de la dotation forfaitaire de l'Etat ces dernières années, l'épargne nette de la commune aurait pu de nouveau être positive.

Toujours au niveau des recettes, le Fonds de Compensation de la T.V.A. est une contribution importante à l'investissement des collectivités locales. Cette recette, déterminée en fonction des investissements réalisés de l'année N-2, peut donc connaître des fluctuations importantes d'une année sur l'autre.

Le montant prévu en 2020 sera assis sur les dépenses 2018 et peut être anticipé à environ 1,1 million, en augmentation par rapport à 2019.

Les cessions sont à ce jour estimées à 2,8 millions pour 2020.

Le produit de ces cessions sera réinvesti dans le patrimoine public dans le cadre d'acquisitions de nouveaux terrains, de nouveaux équipements, mais aussi vers le financement de travaux portant sur la valorisation du patrimoine de la Ville.

Pour finir au niveau des recettes d'investissement, les co-financements des partenaires de la Ville :

Tout d'abord avec le Conseil Départemental, un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, le C.D.D.A., a été signé en 2016 portant sur des projets structurants pour le développement et le rayonnement du territoire. Le Conseil départemental s'engage ainsi, je le rappelle, à participer aux projets identifiés sur notre ville à hauteur de 60 % du montant H.T. afin de contribuer au développement équilibré de l'ensemble du territoire départemental. En 2020, ce partenariat avec le département sera poursuivi.

Mais aussi, des co-financements complémentaires seront désormais systématiquement recherchés auprès de toutes les institutions publiques. Ce travail se poursuivra aussi en 2020.

S'agissant des dépenses d'investissement, pour 2020, les actions d'aménagement de l'espace public et de gros entretien du patrimoine communal engagées depuis 2016, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement, seront poursuivies et intégreront le développement durable et l'écologie positive.

Au niveau de l'environnement, l'amélioration de la qualité de vie et des services publics rendus aux Aubagnais demeure un objectif prioritaire. Cet engagement se traduit, en interne, au sein de tous les services municipaux et, en externe, dans le cadre des politiques publiques au service de la population, de manière transversale autour de 6 axes principaux :

- La mobilité et les transports ;
- Les déchets ;
- La protection du patrimoine ;
- L'environnement et la santé ;
- L'éducation à l'environnement ;
- La transition énergétique.

Cette orientation se décline sur tous les publics : petite enfance, enfance, jeunes, séniors, employés municipaux, habitants. Elle vise à être menée en externe et en interne, dans le cadre d'une démarche d'exemplarité et par des actions partagées au quotidien. Cela a été rappelé par le M. Le Premier Adjoint il y a quelques minutes et on peut se féliciter du travail de fond fait par l'administration de toute notre collectivité mais aussi par nos partenaires associatifs.

C'est dans cet esprit que la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du contrat de C.R.E.M. dont nous avons aussi parlé, la rénovation des installations de chauffage dans les bâtiments, la rénovation et l'amélioration de l'éclairage des équipements municipaux seront poursuivies.

Les projets 2020 s'inscriront aussi dans la continuité et la modernité.

Sur l'espace public, ce sera la poursuite de l'aménagement dans les quartiers et la sécurisation des voiries ainsi que la maintenance et l'amélioration des performances des équipements de Vidéo protection. De même, l'embellissement du centre-ville continuera afin de dynamiser l'économie locale.

Concernant l'éducation, le programme d'investissement portera sur la poursuite du plan de rénovation des écoles et divers travaux d'amélioration.

Aussi, le lancement des études techniques, suite au concours de maîtrise d'œuvre initié en 2019 pour la réalisation du pôle éducatif des Passons ainsi que le lancement des travaux d'extension et de rénovation du département des Sciences Arts et techniques de l'Image et du Son, le SATIS, sont prévus en 2020.

Les installations sportives feront quant à elles l'objet d'investissements réguliers afin d'assurer sécurité et confort aux utilisateurs dans la continuité de ce qui a été fait depuis 6 ans.

L'investissement dans le patrimoine culturel se traduira par l'acquisition de nouveaux ouvrages pour la Médiathèque, de nouveaux instruments pour le conservatoire et la réfection des installations chauffage et climatisation du Comoedia.

La direction de la Vie des Quartiers conduit des actions favorisant le lien intergénérationnel. Aussi, elle organise et anime les Conseils de Quartier. C'est de cette source de proximité, en contact direct avec les habitants, que naissent beaucoup de projets et travaux dans les quartiers qui seront réalisés en 2020.

La politique Jeunesse s'exprime pour l'essentiel à l'Espace Art et Jeunesse et au Point Information Jeunesse, lieux qui feront l'objet de nouveaux investissements en 2020 afin de répondre au mieux aux attentes des centaines de jeunes qui les fréquentent.

Je rappelle que l'association M.J.C. qui a quitté les lieux n'a laissé aucun équipement pourtant payé avec les deniers publics.

Il nous faut donc réinvestir pour créer ce qui est enfin un véritable lieu pour la jeunesse aubagnaise.

L'investissement dans le numérique va également se poursuivre afin d'accroître l'efficacité des services municipaux via un service public innovant.

Le déploiement des classes numériques va aussi continuer avec l'équipement très prochainement du groupe scolaire du Pin Vert, via la dotation de 12 classes en vidéoprojecteurs interactifs et l'acquisition de 3 classes numériques. D'autres écoles seront pourvues aussi tout au long de l'année 2020.

Contrairement aux discours de certains, jamais autant d'investissements n'avaient été faits au quotidien dans les écoles de la ville, et je tiens à la disposition de chacun les chiffres qui le prouvent.

Voilà, mes chers collègues, en grandes lignes les dépenses d'investissement que nous réaliserons en 2020.

Enfin, j'en ai presque fini, je vous rassure, je souhaite faire un focus sur la dette, élément financier structurant qui doit être aussi présenté lors du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Tout d'abord, le portefeuille d'encours de dette de la Ville d'Aubagne présente aujourd'hui un fort niveau de sécurisation avec près de 92 % de l'encours sur taux fixe dont 75 % de taux fixe « classique » et 17 % sur des contrats de couvertures à taux fixe. Pour mémoire, le taux de sécurisation était de 77 % en 2014, nous sommes passés donc à 92 %.

Cette situation s'explique en partie par le réaménagement sur l'exercice 2016 des emprunts structurés dits « toxiques », signés par la précédente municipalité entre 2006 et 2008 et qui mettaient en danger la situation financière de la Commune. Je ne vous rappelle pas les emprunts indexés sur l'euro, le franc suisse, le dollar, le yen, il y en avait pour tout le monde.

En 2015, l'encours de dette sur taux structuré représentait 22,6 % de l'encours. Depuis le refinancement, la part de la composante structurée se réduit fortement et s'établit

désormais à 3,6 %, ce qui correspond à une part non toxique et non éligible au fonds de soutien.

L'encours de dette est réparti autour de neuf prêteurs différents, dont la Caisse d'Épargne, principal prêteur, qui détient 32 % de l'encours qui se répartit pour près de 42 millions d'euros de financement long terme et 8 millions de financement court terme.

Nous travaillons depuis trois ans sur la communication financière afin de redonner confiance aux établissements prêteurs. Cette stratégie porte ses fruits avec l'entrée du Crédit Mutuel en 2017 et de la Banque Arkéa en 2017 & 2018.

L'analyse des annuités de remboursements de la dette fait apparaître que le capital à rembourser progresse jusqu'en 2028 du fait du mode d'amortissement progressif du capital.

Avec une dette désormais majoritairement fixe, les intérêts payés seront de 6,6 millions en 2020 comme je vous l'ai indiqué.

Le « jugement RBS », la Royal Bank Of Stockland, je vous le rappelle mais tout le monde doit connaître, intervenu en janvier 2018, condamne la Ville à exécuter l'accord financier signé par l'ancienne municipalité en 2009. M. FONTAINE, vous y étiez ! Cette décision a des conséquences financières très lourdes. Cela obère très largement la capacité d'investissement de la ville à long terme, mais cela aussi vous le savez.

En 2020, nous poursuivrons notre logique de désendettement tout en ayant à cœur de développer et de stimuler le tissu économique local. Nous projetons donc un recours à l'emprunt raisonné, à hauteur de 4,2 millions.

Avec près de 8,6 millions d'euros de capital à rembourser, en 2020, ce sera un désendettement net de 4,4 millions d'euros qui sera réalisé en 2020.

En 2014, l'encours de la dette s'élevait à 160,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette historique s'élèvera à 129,5 millions d'euros, soit une baisse de plus de 31 millions d'euros.

La capacité de désendettement de la Ville s'élevait en 2013 à 57 années.

L'amélioration de l'épargne brute depuis 2014 permet de ramener cette capacité de désendettement à moins de 24 années pour 2020.

Je pense que tout le monde est conscient quand même de ce que je dis et des chiffres que j'annonce. Parce qu'ils sont quand même importants et ils témoignent d'un travail énorme qui a été fait par les services, par la ville et par vous tous aussi, les élus.

En conclusion, M. Le Maire, mes chers collègues, vous le savez, beaucoup de travail a déjà été fait, et vous avez tous, chacun dans vos délégations ainsi que les services que vous représentez, avec lesquels vous avez travaillé en étroite collaboration, vous avez tous largement contribué à cette réussite.

Soyez en, chaque élu, et l'ensemble du personnel des services administratifs, techniques et bien sûr les services financiers et leur directrice que je félicite aussi, soyez en tous vraiment chaleureusement félicités et remerciés.

.../...



Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, c'est avec une ambition toujours aussi solide que nous abordons l'année 2020.

Ambition de poursuivre la construction d'une ville plus solidaire, plus égalitaire, plus juste, plus ouverte, plus attractive et cela avec le souci constant d'une gestion maîtrisée, d'une gestion efficace et responsable, d'une gestion respectueuse du présent et de son avenir.

Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Merci Mme MENET pour ces éléments que vous nous avez apportés concernant les orientations budgétaires de l'année 2020.

Y aurait-il des prises de parole ? Mme BARTHELEMY, c'est vous qui avez la parole en premier !

**Mme BARTHELEMY :** Si vous voulez M. Le Maire. Ça ne me pose pas de problème du tout.

Sachant que je sais que certains se demandaient, j'ai lu la presse locale, pas toute mais certaines presses locales qui s'inquiétaient de savoir si j'allais intervenir, comment j'allais réagir et quelle serait la nature de mon intervention, je le comprends, c'est un débat naturellement auquel naturellement je me dois de prendre part, mais rassurez-vous je ne vais pas me transformer brutalement en fée maléfique pour reprendre le titre d'un film qui va prochainement sortir sur nos écrans. J'aurai la bienséance d'adopter une conduite sociale conforme aux usages, mais tout en recouvrant, vous le concevrez, une certaine liberté de parole que je n'ai pas utilisée jusqu'alors. Pour le reste, laissons la campagne électorale faire son travail en son temps !

Mon intervention, M. Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, concernait un point particulier puisque je sais que d'autres interventions qui auraient pu me précéder mais qui vont me suivre ne manqueront pas de revenir sur les termes complets du Rapport d'Orientations Budgétaires que vient de nous lire Mme MENET.

Un point particulier parce qu'il se trouve que l'article du Figaro Economique qui est paru hier a occupé tous les esprits dans le contexte du Rapport d'Orientations Budgétaires dont nous débattons aujourd'hui. La presse s'en est saisie, c'est normal et vous avez dû faire face M. Le Maire à de nombreux interviews.

En mars 2014, vous avez décroché la lune incontestablement mais aussi sa face obscure et je conviens bien volontiers des grandes difficultés qui ont été les vôtres, celles de vos services, pour faire face aux renégociations des emprunts toxiques qui empoisonnaient la Ville que nous connaissions au demeurant, vous et moi, et sur lesquels nous avons eu l'occasion largement d'intervenir lorsque nous siégeons à l'époque sur les bancs de l'opposition. Vous aviez néanmoins, courageusement d'ailleurs, promis de désendetter la commune, c'est un pilier de votre campagne, tout en prenant des engagements sur des réalisations que vous n'avez pas été en capacité de faire durant ce mandat.

Alors, la question, et c'est sur la dette que porte mon intervention, est de savoir est-ce que oui ou non, comme le disait Mme MENET, vous avez désendetté notre commune. Ce matin, j'ai entendu votre interview sur France Bleu puisque vous êtes passé dans le journal de 19 heures, je ne pense pas être la seule à écouter cette radio locale du matin, et il nous

était expliqué que, si la Ville d'Aubagne aurait dû mettre, en 2013, 57 ans pour rembourser ses emprunts, en 2020, c'est-à-dire presque maintenant, cette durée de remboursement était réduite à 24 ans, c'est ce que d'ailleurs vient de dire Mme MENET puisque ça figure en toutes lettres dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, chapeau bas !

Je dois reconnaître, M. Le Maire, que face à des journalistes et on ne peut pas le leur reprocher, ils ne sont pas spécialisés dans les finances publiques, vous vous en êtes pas mal tiré. Parce que vous leur avez montré ce Rapport d'Orientations Budgétaires, celui que nous avons en mains, celui dont nous débattons ce soir et dans lequel il est mentionné, en page 22, que si en 2014 la dette s'élevait à 160 millions d'euros et des poussières, elle aura baissé de 31 millions d'euros en 2020, soit une capacité de désendettement ramenée de 57 à 24 ans. Sauf que je dois dire paisiblement mais objectivement que cela ne correspond pas vraiment à la réalité. Aucun précepte ne m'interdit de le dire et je dirai même que l'honnêteté et la transparence que nous devons aux Aubagnais m'obligent à le dire.

J'ai simplement repris les comptes administratifs, ceux qui ont été votés ici au fil des années avec les deux indicateurs qui permettent de calculer la capacité de désendettement, c'est-à-dire d'une part l'encours de la dette et, d'autre part, la capacité d'autofinancement et donc faire le ratio entre les deux. C'est à ça qu'on mesure la capacité de désendettement.

La dette tout d'abord : encore une fois, on se fie aux comptes administratifs, c'est-à-dire ceux que vous sortez et que nous votons qui sont établis au 31 décembre de chaque année. En 2015, la dette était mentionnée pour être d'un montant de 150,7 millions d'euros. En 2016, elle était de 162,7 millions d'euros. En 2017, de 158 millions d'euros et en 2018, elle était de 154,4 millions d'euros. En prévisionnel, non pas au Compte Administratif bien sûr mais au budget primitif 2019, puisque le Compte Administratif ne sera que plus tard, il nous est indiqué que la dette sera de 152,4 millions d'euros. Je constate et je le redis que, si la dette était de 150,7 millions d'euros au début du mandat, elle sera donc supérieure en fin de mandat de 152,4 millions d'euros dans le meilleur des cas, naturellement parce qu'on le voit quand on calcule la durée de désendettement grâce à ce fameux ratio dont je parlais tout à l'heure entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement.

En 2015, toujours selon les chiffres qui figuraient au Compte Administratif, la durée de désendettement s'élevait à près de 60 ans, c'est ce que vous dites d'ailleurs aussi dans votre rapport, elle a même culminé par contre en 2018 à 71 ans. Pour 2019, en revanche, vous annoncez une chute vertigineuse de la durée de désendettement qui, en 1 an, retomberait de 71 à 37 ans. Alors, certes, nous n'avons pas encore l'administratif puisque l'exercice n'est pas clos mais si l'on se réfère à ce budget primitif, vous envisagez une très forte augmentation de la capacité d'autofinancement, 88 % de capacité supplémentaire d'autofinancement, ce qui permettrait que le désendettement ne se fasse plus que sur 37 ans. Même si nous sommes loin, 37 ans, des 24 ans annoncés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, je voudrais comprendre comment il sera possible de diminuer autant les dépenses au profit d'une augmentation de 88 % de l'autofinancement.

Alors, M. Le Maire, nous savons que les difficultés sont grandes, je le sais en tout cas, mais je crois qu'il faut être transparent. La réalité est que, malgré les cessions immobilières qui se sont élevées entre 2015 et 2018, parce qu'il y a encore des cessions qui sont envisagées pour 2019, pour plus de 2 millions d'euros, mais entre 2015 et 2018, les cessions immobilières se sont élevées à 7,5 millions d'euros, malgré l'arrivée de la Métropole

qui permet maintenant à la Commune, Mme DANELAPANI m'a dit, de recevoir chaque année du F.P.I.C, c'est-à-dire du Fond de Péréquation des ressources intercommunales et communales une somme que vous n'aviez pas, que nous n'avions pas auparavant qui oscille entre 650.000 et 580.000 euros, malgré l'aide du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile au travers des conventions de mutualisation ou des conventions de gestion où nous abondons considérablement les montants qui sont « clectés », malgré tout cela et malgré des remboursements des emprunts, la dette ne diminue pas. Elle a même augmenté de 4 millions d'euros entre 2015 et 2019. La dette est toujours là, elle est bien là, elle est volumineuse, elle est enkystée et elle est paralysante.

Pour être objective, et si je reviens à l'interview entendu ce matin, et si je me réfère au micro-trottoir qui a été réalisé à l'appui, si j'en crois le micro-trottoir que j'ai entendu ce matin, et je le dis sportivement, les Aubagnais ne semblent pas manifester d'inquiétudes particulières, ils disent ne pas ressentir qu'ils vivent dans l'une des villes les plus endettées de France, puisque vous savez que le Figaro économique a classé la Ville d'Aubagne dans les villes de plus de 10.000 habitants au deuxième rang des villes françaises.

Mais bon, mes chers amis, vous ne pouvez pas ignorer quand vous êtes des élus de la Ville d'Aubagne qu'il n'en est pas de même du côté des fournisseurs de la ville qui peinent à être payés et comme au sein aussi des services de la ville qui subissent des réductions drastiques de leurs moyens.

Alors, l'apparence est peut-être sauve à l'extérieur, les Aubagnais ne s'aperçoivent pas parce que les impôts n'ont pas augmenté mais la situation est extrêmement difficile à l'intérieur.

Voilà, je n'irai pas au-delà dans mes observations. Je les ai voulues objectives, appuyées par des éléments concrets et j'ai souhaité les contenir ce soir à la seule question de la dette. Question que tout simplement l'actualité a invitée dans nos débats. Mais il est certain que, depuis 10 ans ou voir plus maintenant, cet endettement nous engluie et empêche le rebond véritable de notre commune. Et vous disiez ce matin vous-même que vous étiez aussi contraint à des petits travaux de proximité.

Il faut réfléchir, il faut inventer, imaginer des solutions nouvelles pour en venir à bout et ce sera sans doute l'enjeu qui nous attendra dans la campagne électorale qui s'ouvre devant nous.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Le Maire :** Merci Mme BARTHELEMY. Je pense que Mme MENET se fera un plaisir de vous expliquer tout cela. Je regrette sincèrement que vous n'ayez pas participé aux commissions finances parce que sinon vous n'auriez pas dit, pardon de le dire un peu crûment, autant d'inepties que vous venez de prononcer. C'est fort dommage que vous n'ayez pas autour de vous des personnes en mesure de vous expliquer comment fonctionne une dette et quels en sont les éléments. Parce que vous allez l'air de dire tout simplement, avec vos mots que vous nous dites extrêmement bienveillants, que les comptes de la ville sont truqués. Ça, je ne peux pas l'accepter une seule seconde Mme BARTHELEMY !

Mme MELIN !

**Mme MELIN :** Merci M. Le Maire.

Je vais prendre la suite et j'ai un tout petit peu peur M. Le Maire, je vous le dis par avance, que vous entendiez plusieurs fois les mêmes inepties.

**M. Le Maire :** Mme MENET fera une réponse globale, ne vous inquiétez pas !

**Mme MELIN :** Attention, écoutez, c'est aussi pas mal !

La discussion que nous avons ce soir, c'est celle d'un Débat d'Orientations Budgétaires qui nous est imposé par la loi.

Je vais tout simplement suivre les propositions qui nous ont été faites et faire quelques remarques sur vos orientations. Vous nous dites en 1 : poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le respect du contrat de confiance de 2018. Oui, j'ai envie de vous répondre, on n'est pas rendu. On n'est pas rendu parce que j'ai fait la même ineptie que Mme BARTHELEMY, je suis allée prendre les comptes administratifs, ceux que l'on peut comparer, la réalité des chiffres et moi j'ai pris 2013 et j'ai pris 2018 et on s'aperçoit que la baisse est de 4 % en 5 ans. Donc, avec ça comme je vous l'ai dit, on n'est pas rendu, nous sommes passés d'une dépense de fonctionnement par habitant de 1.516 euros par habitant à 1.455, soit la prouesse de l'avoir maîtrisée à hauteur de 62 euros. Vous n'avez bien évidemment pas réussi à baisser les charges générales et particulièrement les charges de personnel sachant que, alors que cette ville, c'était peut-être le seul point positif que l'ancienne majorité avait laissé, étaient inférieures à la strate de même importance, nous avons actuellement augmenté de 7 points quand les strates de même importance n'ont augmenté que de 5 points et ne venez pas nous dire que c'était uniquement à cause des augmentations légales des salaires et des bénéfiques sociaux.

Vous nous dites aussi qu'on va optimiser les ressources. Alors, effectivement pour ça, je dois dire que vous avez à vos côtés une femme qui s'est battue sans compter, je le dis sans aucune ironie, c'est Mme LEVASSEUR qui s'est battue comme ce n'est pas permis pour arriver à vendre un maximum de biens de la Commune. Alors, c'était sûrement cela qu'il fallait faire puisqu'on sait que l'Etat et les collectivités territoriales sont les premiers propriétaires fonciers de ce pays. Seulement c'est ça qui vous a permis d'équilibrer vos comptes et rien d'autre et, qu'à partir de là, je ne sais pas ce qu'il reste encore à vendre, je ne sais pas ce que la prochaine majorité pourra encore avoir comme réserve et comme sécurité.

Le prix à payer sera peut-être important plus tard. Je note aussi, mais ça on en parlera tout à l'heure dans la Décision Modificative, qu'il y a une ressource un peu inattendue de 900.000 euros de droits de mutation, c'est dans un autre dossier. La question que je pose, c'est : que se passe-t-il à Aubagne ? Pourquoi y a-t-il autant d'échanges de propriété alors que l'on sait que, sur les 5 dernières années, la population aubagnaise a diminué ?

Vous dites aussi que vous avez optimisé les ressources à partir de ces biens vendus, c'est ce que je décrypte, mais j'ai envie de vous dire : et puis ? Il restait des tas de ressources à retrouver. Eh bien j'ai l'impression qu'elles n'ont pas été trouvées puisque les ressources n'ont pas relativement stagné.

Qu'avez-vous fait pour le tourisme ? Vous savez que le tourisme, c'est beaucoup de taxes de séjour et c'est beaucoup de dépenses des gens qui viennent chez nous qui sont des possibilités de ressources connexes. Eh bien, le manque d'hôtels, le manque d'hébergements et je dois dire que ça n'a vraiment pas été la priorité alors que c'eut été évidemment une des bases de travail pour cette commune, n'a pas été faite.

Il y avait aussi les zones d'activités. Nous en avons trois. Elles correspondent à énormément d'emplois, pratiquement nous avons vu 200 entreprises venir chez nous, eh bien non les chiffres prouvent que tout cela stagne. Pourquoi ? Parce que vous n'avez pas absolument favorisé, en particulier, en ayant fait capoter ou retarder largement le projet de Val'tram, vous n'avez pas permis à ces entreprises de se développer.

Vous dites que vous n'avez pas augmenté. Alors là je vais encore vous dire : eh bien heureusement ! Moi je note que la personne qui a été à un moment donné, semble-t-il les choses seraient peut-être un peu moins évidentes, de votre majorité avait promis de baisser de 1 million d'euros. Moi je n'ai rien vu venir. Dommage Mme BARTHELEMY que vous n'avez pas pu impulser mieux, je sais que vous avez été très prise par l'Agglo. C'est très dommage qu'on n'ait pas pu baisser les taxes. Sachant que M. Le Maire, vous avez d'autres mandats. Je crois que vous avez un mandat assez important pourtant à la Métropole qui, certes, ne nous impose pas encore ses taxes mais ça ne va pas tarder mais surtout vous avez un mandat très important là aussi avec Mme BARTHELEMY au Conseil Général. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi le Conseil Général, via Mme VASSAL, qui, pour se faire élire à la Métropole, a endetté très gravement le Conseil Général et que cette dette, bien entendu, si elle n'a pas été payée par la main droite des habitants d'Aubagne sera payée par les contribuables d'Aubagne par leur main gauche, évidemment !

Là, il y avait peut-être des possibilités pour ne pas faire en sorte que les taxes territoriales soient augmentées.

Vous dites Mme MENET à ce propos, vous êtes véritablement un vrai bain de jouvence, à chaque fois qu'on vous écoute, c'est un bain de jouvence. Votre optimisme nous transporte. J'ai un petit peu peur que ce soit baigné dans un petit peu de poudre aux yeux parce que je n'ai pas eu besoin de lire la très bonne page de MEFI, je n'ai pas non plus besoin d'aller beaucoup plus loin pour lire simplement page 22, qui a d'ailleurs été parfaitement lu par Mme BARTHELEMY, qu'au 31.12.2020 la dette sera donc de 129 millions d'euros et que, du même coup, par rapport à la dette initiale, vous avez remboursé 31 millions d'euros.

J'ai envie de vous dire deux choses. On ne peut comparer que ce qui est comparable. Vous parlez d'une dette intrinsèque de la ville sauf que la dette réelle, celle qui sera payée par les contribuables quoiqu'il arrive, est simplement soutenue par le fonds de soutien de cette dette et qu'effectivement et c'est vous qui le mettez dans votre page 22, la dette est de 154,4 millions. Il semblerait qu'il y ait 3, 4 millions qui tournent, mais à ce niveau-là on ne compte plus. Et d'ailleurs, vous nous donnez un chiffre mais ça c'est absolument invraisemblable, vous nous donnez un chiffre au 31 décembre 2020. Mais, enfin, de quel droit vous donnez ce chiffre ? Donnez-nous déjà au 31 décembre 2019 le chiffre réel de 2019, vous nous le direz plus tard dans le Compte Administratif. Mais, entre nous soit dit, c'est véritablement un tour de passe-passe qui n'est pas du tout du tout acceptable. Mais je pense que je ne vais pas être la dernière à vous le dire. J'ai l'impression !

Encore plus grave, vous nous dites que vous avez réduit dans le graphique d'extinction de la dette, on aperçoit que ce n'est pas vrai, vous avez dit que cette dette baisserait et qu'elle serait raccourcie. Eh bien, non, on voit très bien que, jusqu'en 2028, elle va monter mais à des niveaux qui ne seront plus supportables. Alors, s'il vous plaît, pourquoi ne pas ouvrir les yeux et dire les choses, pourquoi vouloir enjoliver ? Les Aubagnais voient bien leur taxe d'habitation et leurs impôts. Pour autant qu'il y ait encore des taxes d'habitations pour certains ! Voient bien leurs taxes foncières, voient que, de toute façon,

cette dette est là véritablement. Pourquoi la nier ? Le fait de l'avoir niée jusqu'à présent a amené à une très mauvaise gestion de cette dette et, entre autres, le remboursement anticipé de la part qui n'était pas obligatoire.

Alors, donc, si c'est ça votre XXIème siècle, Mme MENET, moi j'ai très peur de la suite.

Vous nous avez dit aussi que vous allez poursuivre les grands travaux et les travaux de proximité en centre-ville et dans les quartiers. Alors, entre nous soit dit, les travaux de proximité étaient indispensables vu le retard accumulé par l'ancienne majorité. Vous avez fait le minimum, semble-t-il, à Napollon, au Charrel et dans bien d'autres quartiers, avec un essaimage qui s'est fait, entre nous soit dit, avec un cofinancement du Conseil Général tout à fait important.

Très sincèrement, c'est bien de dire : on a fait ce pourquoi on est élu, on évite peut-être de se glorifier parce que, si moi, je reprends ce document que je tiens à la disposition de tout le monde qui est une vraie mine, c'est un vrai petit bonheur : M. Gérard GAZAY, urbanisme, culture, sport, qualité de vie, nous étions en 2014. Si on regarde tout ce que vous nous aviez promis, très sincèrement, on est loin du compte de vos promesses. Il y a véritablement dans ce qui a été fait et dans ce qui a été promis un véritable mensonge, on va le dire, et en tout cas votre élection a reposé sur des propositions qui ne se sont pas vérifiées.

Il faudrait aussi qu'on se dise que certains grands travaux, comme l'in vraisemblable Cours Barthélémy, à plus de 5 millions d'euros, est-ce qu'on en avait besoin ? font partie, et ça même ceci maintenant rétrospectivement correspond à des travaux et des projets qui sont obsolètes. On ne peut plus se lancer dans des grands travaux quand, ni au niveau de l'Etat, ni au niveau des collectivités territoriales, la Région, le Département et nous cette Métropole pour laquelle nous n'avons pas encore de taxe métropolitaine, mais quand elle va tomber, tout le monde va s'en apercevoir, on ne peut plus partir dans des grands travaux quand on a une dette aussi importante que la nôtre. Quand on n'est pas endetté, oui, et encore, il faut savoir qu'il faut largement plus d'un mandat, ce qui ne vous est pas assuré, nous le savons tous.

Donc, Monsieur, ces grands travaux, quitte à mettre ces sommes là, il fallait les mettre, on vous l'a déjà dit, on vous le redit dans des parkings d'entrée et de sortie de ville, ce que toutes les villes intelligentes font, je prends l'exemple d'Aix-en-Provence, je prends l'exemple de Bordeaux, c'était cela qu'il fallait faire initialement. Pourquoi faire des travaux en centre-ville où on ne peut plus aller ? Autant permettre que les gens puissent aller en centre-ville !

Parce qu'il est clair que votre choix de remboursement de la dette non obligatoire a plombé l'investissement qui est tombé de plus de 50 % depuis 2013, mettant ainsi à la moitié des autres villes de la strate. Et je vous l'ai déjà dit pulvérisant vos promesses de 2014. Et je ne parle pas de ce que vous ne dites pas et de ce que vous auriez peut-être pu proposer. Comment faire pour vous faire pardonner ou amoindrir votre désengagement du projet des Gargues qui maintenant va être porté par la Métropole, avec une dette et un indu qui va être tout à fait colossal et qui se révèle être une véritable bombe à retardement ?

Si, dans votre rapport, vous avez abordé des projets pour 2020 et je pense à votre point C, je note que vous avez probablement omis d'avoir des précautions, ne serait-ce

.../...

qu'oratoires, ou à tout le moins de plume, puisque ce chapitre est une partie intégrante d'un programme électoral potentiel et M. GAZAY, si vous vous représentiez, j'enverrai ce document pour avis à la Commission Nationale des Comptes de Campagne.

Il n'en sortira peut-être rien, mais un avis n'est pas inintéressant !

Comment osez-vous, particulièrement vous Mme MENET, présenter un Rapport d'Orientations Budgétaires comme le vôtre alors que, de toute manière, la Métropole décide en amont des conventions de gestion qui nous sont imposées et que vous vous êtes toujours incliné et que vous n'avez pas la possibilité d'orientation dès l'instant que vous n'avez pas une marge de manœuvre par rapport à la Métropole.

Comment osez-vous engager l'avenir quand il y a fort à parier ou de grande probabilité pour que vous ne soyez plus à cette place dans moins de 5 mois ?

Alors, M. Le Maire, je vous entends déjà dire : ben en fait ça c'est ce que j'avais écrit avant de venir, mais je l'ai déjà entendu quand vous avez parlé à Mme BARTHELEMY, avec la courtoisie qui vous caractérise que votre opposition a un coefficient intellectuel de palourde, qu'elle ne comprend rien aux chiffres et qu'ainsi elle ne regarde même pas les documents parce qu'elle ne peut pas les comprendre et qu'encore moins elle ne peut se projeter dans l'avenir.

Alors, tel un instituteur, vous allez une fois de plus, mais je pense que c'était Mme GIOVANNANGELI qui n'a plus de bout de doigt, pas plus que moi, nous allons nous faire taper sur les doigts. Mais moi je vais vous dire, M. Le Maire, gardez votre règle parce que, voyez-vous, dans une reconversion, et ça c'est vrai, c'est l'école républicaine, n'est-ce pas M. GRANDJEAN, qui nous l'a appris, partir dans la vie ou repartir dans la vie avec une gomme, un crayon et une règle, ça peut servir !

Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Mme GIOVANNANGELI !

**Mme GIOVANNANGELI :** Je serai donc la troisième incompétente et inepte de la soirée !

Mais ça fait 5 ans que je l'entends. Parfois les propos sont un peu plus édulcorés et ça peut aller de « vous n'avez pas tout compris, on va vous expliquer » mais je suis habituée et je me dis que toute façon c'est bien normal que, face à une opposition qui s'oppose, on essaie soit de mépriser, soit d'aplanir, soit de faire taire, soit de faire paraître comme..., je pense que c'est assez normal d'autant que je vais prendre un angle qui n'est pas forcément celui de mes deux collègues précédentes. Parce que vous dites souvent, M. Le Maire, et vous l'avez répété ce soir, que vous n'êtes pas dans du débat idéologique, de la grande idéologie, mais que vous êtes dans le concret. Vous le dites souvent.

Ce que je note, c'est qu'en fait vous faites des choix qui sont considérablement idéologiques dans la mesure où, lorsqu'on lit année après année les Rapports d'Orientations Budgétaires, on sent que sur une majorité de pages et dans celui-là, par exemple, on a 26 pages sur 34 qui sont dédiées aux questions financières et vous partez toujours de ces questions-là, et j'y reviendrai après, pour ensuite dire qu'on ne peut pas faire, qu'on n'a pas fait. Il se trouve que je fais partie de gens qui pensent et heureusement que ça arrive, et oui on pense qu'il faut partir des besoins et qu'après on va chercher comment, avec les moyens

dont on dispose, on y répond, quitte à aller chercher d'autres moyens. C'est une question de critères qui sont opposés et je pense que toute la question, entre nous, est là. En tout cas, je sais aussi, parce que bien sûr il n'y a pas de surprise dans mon propos, que vous avez l'habitude de m'entendre, de nous entendre, que vous avez sans doute déjà préparé vos réponses et que ce que je vais dire aura déjà été préparé par une série de personnes qui vont me, nous répondre et c'est déjà tout prêt, ce qu'on va dire n'aura évidemment pas d'impact sur ce que vous avez déjà préparé.

En tout cas, nous avons préparé de longues minutes à vous écouter, c'est votre dernière présentation de budget, et donc ces longues minutes avec un satisfecit, et alors vous avez bien enfoncé le clou à la fin sur la belle réussite à laquelle vous nous avez associés, on ne se sent pas très concerné, mais en tout cas le satisfecit ne correspond absolument pas à ce que les gens vivent, disent et nous rapportent. C'est déjà là un écart mais d'autres l'ont dit avant, d'autres le diront et je l'ai répété à longueur de Conseil Municipal plusieurs, un écart considérable entre la réalité et ce que vous annoncez mais j'y reviendrai.

En tout cas, sur le rapport et sur vos propos tout à l'heure Madame, je disais qu'il y avait les  $\frac{3}{4}$  des propos dédiés à la gestion, aux analyses chiffrées qui ne donnent finalement de sens à rien surtout quand on écoute, mais c'est éloquent surtout sur la considération que vous avez des contenus des projets qui sont le quotidien des Aubagnaises et des Aubagnais.

C'est aussi une manière de justifier, je crois, cette litanie de chiffres, les non réalisations. Je me permets aussi, avec ce que vous avez rappelé sur le sort réservé aux communes par les dotations d'Etat en berne et je comprends bien que la situation des communes est très compliquée, que les dotations baissent, et qu'on puisse s'en plaindre, les condamner même, c'est évidemment très important.

Le problème, c'est que, ces logiques là, ce sont les mêmes qui vous ont conduit à contractualiser avec l'Etat et à accepter ce chantage mortifère avec ce contrat qui empêche évidemment un certain nombre de dépenses et notamment pour donner les moyens à la ville de fonctionner.

Je disais donc qu'avec votre dernier budget, on a un budget en décembre qui va arriver, des élections en mars. C'est donc une année budgétaire où finalement les promesses non tenues jusqu'à présent ne vont engager que ceux qui y croient et ils sont évidemment très peu nombreux.

Les efforts qui sont faits là depuis quelques semaines, à quelques mois des municipales, nous sommes persuadés que les citoyennes et les citoyens se seront pas dupes et auront de la mémoire de ce qui ne s'est pas passé pendant 5 ans.

Sur les orientations budgétaires que vous nous avez proposées, toute proportion gardée sur les chiffres qui sont limités, en effet, vous l'écrivez vous-même, le projet de Budget Primitif 2020 ne pourra pas prendre en compte un certain nombre de données que nous n'avons toujours pas, évidemment les données chiffrées sont limitées, ça c'est une réalité. Cela dit, sur les orientations budgétaires, vous annoncez déjà que le projet du Budget 2020 ne pourra pas prendre en compte les résultats 2019, inconnus à ce moment de l'année mais, je le répète, mais vous vous rendez compte que depuis des années on vous dit : mais voter un budget en décembre alors qu'on n'a pas la réalité de l'année écoulée et qui arrive 6 mois après. La comptabilité réelle et la réalité de tout cela donne évidemment pour nous un côté inepte de ce vote, et oui, je vous renvoie le mot, de ce budget. En tout cas, vous prévoyez un

.../...



budget supplémentaire en 2020, c'est très facile de dire cela, et c'est même scandaleux parce que vous ne serez plus là !

Dans ces orientations budgétaires, que constate-t-on ?

On constate que vous allez contracter un nouvel emprunt de 4,2 millions, des emprunts que vous fustigiez lorsque vous étiez dans l'opposition et que vous êtes obligés de faire. Le désendettement n'est pas celui des promesses que vous aviez données au départ, de même que la baisse des impôts que vous aviez promise de 30 %. C'est un mensonge à vos électeurs ! Nous n'y croyions pas, de toute façon, vous ne nous avez pas menti à nous mais, pour les électeurs et les Aubagnais, c'est un mensonge !

On constate aussi que, dans le fonctionnement, vous annoncez une maîtrise du budget du personnel. On rappelle quand même que, pour le service public, il s'agit là de proximité, il s'agit de vie quotidienne des Aubagnaises et des Aubagnais et évidemment que c'est une responsabilité de la Ville. C'est une curieuse maîtrise puisqu'en cinq ans, c'est moins 92 agents sur la ville, soit - 8 % du nombre d'agents, alors qu'on trouve + 3.800.000 € sur la masse salariale, c'est-à-dire 10 %. Cherchez l'erreur !

Le chapitre 011, celui des moyens matériels et là aussi de la proximité de la vie quotidienne des Aubagnaises et des Aubagnais et toujours une responsabilité de la Ville, j'emploie le conditionnel, on assisterait à une baisse.

Et question investissements, si aucune enveloppe globale n'est annoncée, il suffit de voir le tableau des AP/CP pour voir les sommes dérisoires engagées au bout de cinq ans.

**M. Le Maire :** Mme MELIN, restez donc avec nous, vous nous enlevez le plaisir de vous répondre !

**Mme MELIN :** J'ai un souci personnel et familial. M. ROBINE me représentera et prendra mon pouvoir. Avec toutes mes excuses.

**M. Le Maire :** Mais Mme MELIN, vous nous privez d'un véritable plaisir. Je vous le dis très sincèrement. Parce qu'avec ce que vous nous avez raconté dans votre prise de parole, on aurait vraiment eu beaucoup de plaisir avec Mme MENET à vous répondre. Mme MENET est déjà avec un grand sourire. C'est dommage ! Vous savez, vous nous retirez ce plaisir.

**Mme MELIN :** Je comptais rester là ce soir. Avec toutes mes excuses !

**M. Le Maire :** On pourra si vous le souhaitez refaire ça Mme MENET et moi-même pour vous personnellement. On pourra en reparler plus tard.

Mme GIOVANNANGELI !

**Mme GIOVANNANGELI :** Je vais essayer de reprendre le fil de ma pensée.

Je parlais donc des 5 ans écoulés et ça amène quand même à une petite rétrospective du mandat, de toute votre majorité, je le précise quand même où la gestion a consisté à défaire la ville et à ne rien faire. Je reviendrai sur la notion de défaire.

Ne rien faire, c'est la triste réalité qui nous est montrée chaque jour en dépit des affichages et de votre communication.

Oui, vous avez réalisé quelques dizaines de mètres dans la rue Rastègue, commencé le cours Barthélémy, je ne vais pas m'étendre sur la question, goudronné en saupoudrage un petit peu partout quelques routes, fait des ronds-points et vous m'avez rappelé à chaque Conseil relatif au budget sur les questions du sport par exemple, vous avez réalisé un stade en liège, et c'est la mesure phare qui m'a été annoncée l'année dernière en terme d'écologie !

Au fond, est-ce que la vie des gens s'est améliorée pendant 5 ans ?

Nous pensons que non.

Le tout voiture, on en a parlé tout à l'heure, s'est installé dans la ville. Les rattrapages de façade de ces semaines préélectorales en terme d'écologie positive, de plantations d'arbres opportunément médiatisées, les remerciements au service public que vous méprisez ne trompent personne.

Les quartiers et les espaces publics, quoi que vous en disiez ou affichiez, ont été abandonnés sans entretien ni soin. Nous avons quotidiennement des témoignages de citoyennes et de citoyens.

La culture, le sport, l'éducation, la solidarité, des mots sur papier glacé mais rien de créatif. La plupart des dispositifs et des actions existaient avant vous et vous vous les êtes réappropriés sans rien inventer.

La réalité vécue n'a rien à voir ; et j'y reviens, des dires, des discours et des actes. Et je parlais de papier glacé, en fait c'est la réalité qui est glaçante !

Je reviens sur le terme de défaire la ville avec la vente du patrimoine et la cession d'actifs, là-aussi, je le redis, je l'ai répété plusieurs fois, mais effectivement c'est un fait, une fois qu'on aura tout vendu, qu'est-ce qu'il va rester ? La vente de la restauration scolaire, le démantèlement des lieux structurants et patrimoniaux de la Ville : le Petit Monde, la M.J.C., la Piscine du bras d'Or, le bétonnage à tout va, sans jamais répondre aux besoins de logements réels des habitants en demande, les sacrifices et les conditions de travail insupportables des agents municipaux chargés de la proximité pour tous les habitants. Mais je m'arrête là.

Je remercie le public de m'interrompre après que vous m'ayez interrompu vous-même M. Le Maire et je vais terminer juste par une question qui me semble importante, c'est la question des perspectives.

On est régulièrement là-aussi taxé de gens qui ne proposent rien et qui n'ont rien à dire, rien à proposer, pas d'axe à proposer. Oui, nous en avons. Parce que déjà, résister, vous résister, c'est créer déjà. Mais dans les perspectives, il y a une idée centrale qui s'appuie sur trois axes et qui est liée là-aussi, qui sont évidemment les questions écologiques, les questions sociales et plus sérieusement les questions démocratiques. Et vous allez l'entendre dans mon propos parce que nous pensons qu'il faut faire respirer la ville !

Je reprends ce que je disais au début.

Ne pas plier aux injonctions de l'Etat qui nous transforme en simples gestionnaires et place les moyens avant les besoins. Nous proposons justement le contraire : partir des

besoins et agir pour trouver les moyens. Ce n'est pas incantatoire, c'est ouvrir des possibles, c'est à dire faire naître l'espoir !

L'espoir de redresser la ville pour se faire entendre, pour lui redonner la place qu'elle mérite dans la Métropole, dans la région ou le pays, comme ce fut le cas avec la gratuité des transports, on en parlait tout à l'heure, qui a inspiré plus d'une collectivité et en inspire encore, et comme c'est encore le cas pour la défendre.

Faire respirer les habitantes et les habitants en leur donnant vraiment la parole, en leur permettant de prendre des initiatives, en remettant au cœur les maisons de quartier avec de vrais budgets, qu'ils soient des acteurs réels d'une politique culturelle ambitieuse créative autant qu'enracinée dans notre histoire, qu'ils soient acteurs et auteurs de l'idée de l'entretien et de la propreté dans les quartiers, parce qu'ils vivent, eux les quartiers et le centre-ville, des moyens pour les écoles, du dialogue retrouvé avec les enseignants et les parents, une solidarité et une action sociale faite d'écoute et de moyens humains pour la mettre en œuvre, en retrouvant aussi une vraie délégation aux droits des femmes parce qu'elle a disparu celle-là aussi malgré les rapports proposés avec quelques questions d'ailleurs que je vous poserai en temps utile sur la Maison Paule Abric.

Faire respirer la ville en travaillant d'arrache-pied sur sa capacité à agir en profondeur sur le climat et les priorités écologiques, sur une agriculture dynamique, sur la végétalisation, sur les modes doux de transports, sur les bâtiments et l'énergie propre.

Faire respirer le service public, le renforcer et lui donner les moyens de la proximité. Inventer de nouveaux métiers en lien avec les besoins émergents, notamment justement en matière de transition écologique.

Faire respirer les associations, elles aussi vectrices de solutions, elles le montrent si bien depuis 5 ans alors que les moyens ont baissé, vectrices de solutions en donnant les moyens et la logistique pour que leurs diverses expertises puissent s'exercer aux côtés des habitantes et des habitants et aussi du service public.

Ces axes possibles et réalisables évidemment le sont dans la mesure où il s'agit de politique, et toutes les politiques qui se décident se partagent pour peu que l'on pense que faire de la politique locale, c'est faire du bien, changer la donne imposée dans le pays pour une ville qui soit souriante, pour une ville qui soit enfin belle, pour une ville qui retrouve de la vie et pour une ville rebelle.

En tout cas, nous, nous pensons que c'est possible et c'est en ce sens que nous agirons !

**M. Le Maire :** S'il y avait eu Mme MELIN, elle vous aurait dit que vous étiez en campagne électorale ! Mais bon, elle n'est pas là !

M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Je vais faire très court. Je pense que ce débat n'est pas logiquement à sa place au sein de ce Conseil Municipal parce qu'il se transforme, mais la façon dont Mme MENET a présenté le rapport donnait le ton, en débat sur le bilan d'une mandature. Ce n'est pas le lieu.

La réalité, c'est que le budget 2020 aura les orientations que choisiront en mars 2020 les Aubagnais. Soyons humbles ! La trentaine d'élus que nous sommes ce soir autour de cette table, la quarantaine avec ceux qui sont représentés et absents, n'ont pas la supériorité de décider des orientations budgétaires de l'année 2020. Le 15 et le 22 mars, les Aubagnais feront les choix et feront les choix sur des propositions qui seront, je l'espère, chiffrées, budgétisées et c'est là que se fera la réalité du débat.

D'autant plus que, comme c'est écrit page 10 du rapport, on lit que les orientations qui sont proposées aujourd'hui pour 2020 sont les mêmes que depuis 2014. C'est écrit en toutes lettres.

A un moment donné, ou les Aubagnais choisissent au mois de mars de vous reconduire dans vos fonctions et, à ce moment-là, c'est eux qui auront choisi qu'en 2020 ce sont les mêmes orientations budgétaires qui s'appliquent, ou ils font un autre choix et, à ce moment-là, ce seront eux qui auront choisi que d'autres orientations s'appliquent.

**M. Le Maire :** C'est une évidence !

**M. GRANDJEAN :** Ce débat n'est donc pas bien placé dans l'ordre du jour.

On peut, parce que j'ai compris la logique du vote du budget primitif en décembre et donc du débat d'orientations en novembre, pour avoir une forme de continuité, ne pas être amputé dans l'action possible en début d'année. On peut imaginer qu'il y avait là un débat d'orientations budgétaires light et un budget presque passe-partout qui permettait de démarrer l'année qui aurait été proposé, ça aurait été démocratiquement respectueux du débat qui doit s'engager dans la ville et non dans cette enceinte.

Je note quand même qu'il y a un changement parce qu'il y a en tout cas quelque chose qui a changé depuis 2014, parce que l'an dernier, j'avais remarqué que le mot écologie était écrit zéro fois dans le rapport et que le mot dette apparaissait 30 fois. Changement, ce coup-ci, le mot écologie apparaît 7 fois, pas à toutes les pages mais presque.

Mais, pour ma part, n'étant pas absolument pas dupe, vous l'avez compris tout à l'heure, du reverdissement de vos discours, et pour les mêmes raisons que celles évoquées depuis 2014, je n'approuverai pas ces orientations.

**M. Le Maire :** Merci M. GRANDJEAN. M. ARNOUX !

**M. ARNOUX :** M. Le Maire, une première remarque, c'est un débat sur les orientations budgétaires. C'est quelque chose que l'on oublie assez souvent, ce qui n'était pas la pratique il y a quelques années, c'était un véritable débat budgétaire alors que, maintenant, il y a un Rapport d'Orientations Budgétaires et le débat se fait sur les orientations budgétaires de la municipalité en place. C'est la loi comme il est la loi de vous permettre de débattre au mois de novembre et de vous permettre de voter le budget au mois de décembre, même ce budget sera appliqué par la majorité municipale qui sera élue au mois de mars 2020, quelle qu'elle soit.

Le seul problème, c'est qu'aujourd'hui, effectivement et je rejoins ce qu'a dit Denis GRANDJEAN, on n'est plus tellement dans le cadre d'un débat sur le budget 2020, il faut être clair, et c'est normal, on est dans le cadre d'un débat sur le bilan et sur ce qui s'inscrit en filigrane dans votre Rapport d'Orientations Budgétaires sur la campagne qui va être menée et

.../...

sur les arguments de cette campagne. On va le voir. C'est assez simple.

Le seul problème qu'il y a dans cela, c'est que ça dénature un petit peu le débat sur le budget 2020 et puis il se fait que, dans ce qui est décrit, dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, il y a à un moment donné des phrases assez surprenantes. Je m'explique. Vous nous dites, et c'est la pratique, c'est logique, c'est normal. Vous nous dites : c'est la faute de l'ancienne majorité, c'est la faute de la gestion passée, c'est la faute de la dette qui a été contractée, c'est la faute aux autres. C'est que, à un moment donné, vous écrivez : sans la réduction brutale et prolongée de la dotation forfaitaire de l'Etat des dernières années, la commune aurait eu une épargne nette positive. Mais dites-moi, je ne comprends plus. Si vous êtes capable, alors que les dotations de l'Etat ne changent pas ou n'auraient pas changé, d'avoir un budget de fonctionnement vous permettant de dégager une marge nette, c'est-à-dire vous permettant de payer les annuités de la dette, et en l'occurrence 8 millions d'euros, c'est que la situation n'est pas si mauvaise que ça.

Alors, je vous dis le fond de ma pensée. Pour moi, arriver à dégager une marge nette, il faut être très fort. Je ne vois pas comment vous auriez pu le faire compte tenu effectivement de la position de l'Etat et aussi compte tenu de la situation financière de la ville, parce qu'à un moment donné il faut reconnaître certaines choses. Mais, quand on fait un rapport où on essaie de dire qu'on a tout bien fait, parfois on commet quelques erreurs, mais je suis sûr que Mme MENET répondra à l'esprit de palourde que j'ai en m'expliquant que je suis en train de dire une énorme bêtise, je ne le pense pas.

Sur les orientations budgétaires, c'est vrai que vous présentez des orientations budgétaires sans avoir connaissance du Compte Administratif, ce qui est tout à fait normal puisque nous sommes au mois de novembre et puis, vous vous basez sur le budget prévisionnel, plus exactement vous vous basez sur le budget qui est en train d'être voté par l'Assemblée Nationale qui prévoit qu'il n'y aura aucun impact, c'est vous qui le dites, sur la suppression de la Taxe d'Habitation, que la revalorisation des bases d'imposition pour la Taxe d'Habitation sont à 0,9 et pour la Taxe Foncière à 1,2. C'est exact ! A cet égard, Mme MENET, vous avez dit tout à l'heure et vous le prévoyez qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux des taxes au niveau de la ville. C'est vrai. Et vous avez dit, regardez, en vous tournant vers nos concitoyens, regardez, parfois vous commettez des erreurs parce qu'en fait, c'est la revalorisation de bases de 0,9 % et vous pensez que c'est la ville qui a augmenté la taxe, c'est exact, sauf que, quand vous avez ramené de 15 à 5 % l'abattement à la base, ce n'est pas l'augmentation des taux fixés par la loi de finances, c'est bien une décision que vous avez prise et cette décision se répercute bien évidemment sur l'avis d'imposition qui a été reçu par les Aubagnais.

Excusez-moi M. Le Maire, mais quand vous ramenez de 15 à 5 % l'abattement sur la base, automatiquement ça a un impact sur l'impôt que paient les citoyens. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Autant je dis et je reconnais que vous n'avez pas augmenté le taux des taxes, autant je dis que vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité qu'ont payé les Aubagnais à partir du moment où vous avez diminué l'abattement de 15 à 5 %.

Alors, sur les recettes de fonctionnement, vous indiquez avec satisfaction l'augmentation des produits des droits de mutation, ce qui vous a permis, on le verra tout à l'heure, d'équilibrer votre budget 2019 effectivement. En 2014, 380 déclarations d'aliéner, en 2018, 498, recettes en 2018 : 2,4 millions. Je pense qu'il s'agit essentiellement des

constructions qui ont été faites ou des ventes qui ont eu lieu, on peut le mettre sur le compte de ces nouvelles constructions qui, à un moment donné, finissent par rapporter des taxes. On peut le mettre aussi sur les choix qui ont été faits par certains de nos concitoyens, soit de partir d'Aubagne, soit d'autres de venir sur Aubagne. Toujours est-il qu'il y a effectivement une augmentation assez importante de ces revenus fonciers !

Sur les dépenses de fonctionnement, vous indiquez : « pour amortir la baisse brutale de la dotation forfaitaire, la ville a engagé une dépense de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, cet effet a permis de freiner l'évolution de ces charges et ce malgré le poids croissant des obligations réglementaires ». C'est une superbe formule.

Vous connaissez ma position. Je l'ai dit depuis le début, je le redirai aujourd'hui, vous avez augmenté les charges du chapitre 012, la masse salariale et, pour pouvoir financer l'augmentation de cette masse salariale, vous avez été contraint de diminuer les charges à caractère général. Je veux dire, c'est facile à comprendre. Sur un budget de 73 millions d'euros, vous avez déjà 42 millions d'euros à l'heure actuelle de masse salariale. Voyez ce qu'il reste. Et quant aux charges à caractère général, je crois qu'on en arrive à 14 millions à l'heure actuelle, elles étaient en 2013 de 16 millions, elles sont redescendues à 11 millions, elles sont remontées par la force des choses et, grâce aux ressources complémentaires que vous avez eues, à 12 millions et la décision, que certains voteront tout à l'heure, vous amène à passer ces charges à caractère général de 12 millions et quelque à pratiquement 14 millions.

Alors, il ne s'agit pas là d'une maîtrise. La maîtrise, c'est quand on arrive à véritablement équilibrer les choses, la maîtrise, c'est quand on n'a pas une augmentation brutale du chapitre 012 et qu'on est contraint de diminuer le chapitre 011. La maîtrise, c'est l'équilibre et il n'y a pas eu incontestablement cet équilibre. Je l'ai dit depuis le début, nul ne peut le contester. Je prends par exemple le chapitre 012, 2013 38 millions, 6 euros en ce qui concerne la masse salariale pour 1.153 salariés. En 2020, vous prévoyez 42.400.000 euros pour 1.061 salariés.

Quelqu'un a dit tout à l'heure : cherchez l'erreur ! Je ne dirais pas ça moi.

Il y a une partie qui est justifiée par les augmentations récurrentes que la palourde peut comprendre et il n'y a une partie que la palourde ne comprend pas parce que, excusez-moi, une augmentation de 10 % sur la période, ce n'est pas du tout l'augmentation récurrente. Il y a malgré tout une question qu'on est amené à se poser et qu'on doit se poser. D'autant plus que, dans le même temps, la cuisine centrale a fait l'objet d'une délégation de service et vous avez peut-être conservé une partie du personnel mais pas la masse salariale, parce que ce personnel a pu être reclassé ailleurs et rendre d'autres services ailleurs mais la masse salariale de la cuisine centrale a disparu. J'admets les critiques, admettez celle-là ; il y a incontestablement, à mon sens, au-delà d'une question, un problème tout de même auquel Madame, je suis sûr, que vous répondrez en rajoutant ceci. J'ai lu ce qui était dit par la Chambre des Comptes sur Marseille qui se fait sacrément égratigner sur une masse salariale à 60 %, nous on en est à 58 %. Je ne sais pas si vous avez lu, en tout cas je l'ai lu dans un honorable journal qui s'appelle La Provence, je ne sais pas si vous avez lu le rapport. Le rapport est quand même inquiétant, au-delà de la Ville de Marseille ; je partage ce qui a été dit tout à l'heure sur ce point. Le rapport est inquiétant pour la Métropole parce que l'endettement de la Ville de Marseille, c'est la Métropole qui va le supporter. Parce que les difficultés financières de la Ville de Marseille, c'est la Métropole qui va le supporter et la Métropole, nous en faisons partie et, que nous le voulions ou non, nous aurons à supporter

les conséquences. Et je suis très craintif là-dessus, je l'ai dit en Commission des Finances, lorsque j'ai parlé la dernière fois en Conseil Municipal d'une taxe qui avait été créée par la Métropole, une taxe qui a été créée pour payer un service qui était rendu et payé par la commune. Je suis très craintif parce que j'ai peur qu'il y ait d'autres taxes mais là vous me tranquillisez peut-être.

Sur l'investissement, vous nous indiquez que la ville remboursera 8,6 millions d'euros et qu'elle empruntera 4,2 millions d'euros en précisant que vous envisagez de recourir à des emprunts à taux variable indexé sur l'Euribor si j'ai bien compris, si je ne dis pas de bêtise. Pourquoi pas ? En ce qui me concerne, aucune difficulté là-dessus ! La seule question que je me pose, parce que j'ai entendu ce qui a été dit, est-ce qu'il y a des emprunts obligataires qui ont été contractés par la Ville. Vous aurez l'obligeance de me répondre sur ce point. Parce que vous avez toujours dit que c'était des emprunts à taux fixe ou à taux variable, mais à taux variable, contenu dirons-nous. Je vous crois volontiers, il n'y a pas de problème là-dessus. Je ne mets pas en doute votre parole sauf que je me pose la question parce que je ne comprends plus ce qui est écrit, je ne comprends plus ce qui est dit et véritablement cette question m'inquiète. Y a-t-il, vous me répondrez, des emprunts obligataires dans la masse d'emprunts que vous avez contractés.

Quant à la dette, franchement ça a été la campagne électorale de 2014. C'est là-dessus que vous avez fait campagne et c'est là-dessus que vous avez conquis la municipalité, sur le programme aussi. Et on en est toujours à parler de cet élément alors qu'on vient de se rendre compte à travers ce que vous avez dit, ce n'est pas moi qui l'écris, c'est vous qui l'écrivez dans le R.O.B., que finalement la situation n'est pas si mauvaise que cela puisqu'on aurait pu avoir une épargne nette alors que vous dites, vous-même, que vous avez investi, que vous avez travaillé pendant ces 6 ans pour le compte de la commune, mais avec quoi ? Si on a une situation aussi mauvaise, aussi désastreuse, aussi catastrophique, expliquez-moi comment vous pouvez faire cela. Il y a une question que je me pose.

Laissez-moi terminer, parfois je m'emporte un peu, vous le pardonneriez, c'est ce qu'il me reste de mon ancienne profession que j'ai exercée pendant tant d'années !

Mais je pose des questions. Je m'en pose d'autant plus, M. Le Maire, que vous savez la considération que j'ai pour vous. Moi ça me chagrine de voir ce que j'ai vu et d'entendre ce que j'ai entendu. Ça me chagrine ! Parce que, tous ici, quel que nous soyons, nous avons fait en sorte de travailler pour cette ville, quelles que soient nos différences, nous aimons cette ville et ceux qui n'ont pas participé au travail municipal ne savent pas le temps que les élus passent, certains certes indemnisés, d'autres pas du tout. C'est du temps donné à la commune et c'est du temps donné à nos concitoyens et ce temps, je le dis franchement, qu'ils m'entendent, mérite parfois et même souvent respect, même si on n'est pas d'accord avec ce qui est dit, même si on n'est pas d'accord avec ce qui est fait. Et je ne plaide pas Monsieur, je parle avec mon cœur. Ça peut parfois aider.

Je disais, et j'en aurai terminé parce que je pense que ces débats ont été assez longs, vous m'excuserez d'avoir été moi-aussi un peu long, et j'en terminerai qu'on voit en filigrane la projection de ce que vous allez soutenir dans le cadre de cette campagne électorale : l'écologie positive. Moi, je suis ravi !

Je suis ravi, sauf que je partage ce qui a été dit, et je le regrette pour tout le monde, je le dis clairement, je le regrette pour tout le monde et quand vous parlez d'actions

contre le projet « zéro plastique », circulation intégrant les modes doux, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, vous avez raison, on aurait pu avoir raison plus tôt et on aurait pu avoir raison encore bien plus tôt. La seule chose que je rajoute, je ne parle pas pour moi, c'est qu'il est impératif, dans les années à venir et en tout cas, pour ceux qui seront en place ici, il est impératif de mettre les projets en actions parce qu'il ne faudrait pas, comme l'a dit Jacques CHIRAC, que l'on regarde brûler la maison sans rien faire. Et, en ce moment, elle brûle effectivement et c'est de plus en plus dramatique. On n'a qu'à voir ce qui se passe à l'extérieur, on n'a qu'à voir ce qui se passe dans d'autres pays, ça a des répercussions partout.

Dernier point que j'ai noté dans vos propositions d'orientations budgétaires, c'est sur la sécurité, là aussi je pense que ça se sera un élément de campagne. Vous proposez la création d'une brigade de police de sécurité avec pour but de faire respecter notamment et de maintenir le bon ordre, etc., de réduire. Aucun problème là-dessus : réduire le sentiment d'insécurité, parce qu'il existe, parce que les gens ont tort, parfois à tort, parfois à raison.

J'ai lu que la délinquance de proximité avait baissé de 25 % ou 30 %. C'est très bien. J'y associerais le Commissariat de Police parce que les caméras permettent effectivement d'aider mais ce n'est pas la caméra qui va arrêter. C'est l'action conjuguée de tout le monde qui a permis cela. Et j'associerais le Commissariat de Police en disant simplement que j'aurais préféré que ce soit les finances de l'Etat qui viennent abonder et aider les commissariats de police à pouvoir pleinement faire leur action, en les renforçant et en leur donnant des moyens qui sont, à mon sens, plus appropriés pour la sécurité de nos concitoyens.

Voilà M. Le Maire, en vous priant de bien vouloir excuser ce qui a été, à un moment donné, un emportement, ça part tout seul, mes modestes observations qu'en tant que palourde je voulais faire à ce Conseil Municipal.

**M. Le Maire :** Merci M. ARNOUX. Tout le monde s'emporte. C'est pour cela que nous sommes des élus, sinon nous ne serions pas autour de cette table.

Y a-t-il des interventions ?

**Mme GILLET :** M. Le Maire, je pourrais prendre la parole 2 minutes s'il vous plaît pour répondre à Mme GIOVANNANGELI ?

**M. Le Maire :** Si on joue au jeu des réponses, je pense qu'on va en avoir beaucoup parce que je vois les élus sur ma gauche aussi qui en ont envie. Vous prenez 1 minute de réponse pour ceux qui veulent intervenir, mais faites-moi la promesse, je vous regarde vous, M. AMY, de prendre 1 petite minute. Je sais que c'est difficile.

Mme GILLET, vous avez la parole !

**Mme GILLET :** Je réponds à Mme GIOVANNANGELI.

Vous avez dit que la délégation femmes avait plus ou moins disparu. Je vais dire que j'ai participé pendant une journée et demi à une manifestation le dimanche après-midi et le lundi toute la journée, de 8 heures 30 à 21 heures sur la délégation femmes, à savoir sur la violence faite aux femmes et je voudrais poser une question à Mme GIOVANNANGELI.

A quelle date a été fait le Grenelle des Violences ? Est-ce que vous pouvez me

.../...



répondre s'il vous plaît ?

**M. Le Maire :** Mme GIOVANNANGELI, répondez !

**Mme GIOVANNANGELI :** Croyez-vous qu'un Grenelle des violences faites aux femmes soit la réponse alors que vous savez pertinemment quand vous vous adressez à moi que la question des violences faites aux femmes, nous l'avons prise à bras le corps, qu'il y a une maison dédiée, qu'il y a eu des moyens mis et qu'ils ont disparu aujourd'hui, je n'ai pas les chiffres et je le regrette bien et que la délégation dont je parlais est une délégation aux droits des femmes pleine et entière et qu'il ne s'agit pas de passer une journée et demie pour penser qu'on s'adresse aux femmes et qu'on travaille avec elles.

**Mme GILLET :** Je répondrai pour vous. Ça s'est passé le 3 septembre. Pourquoi d'après vous ? Parce que c'est le 3 septembre 2019, ça fait 3919, c'est le numéro d'appel pour les femmes en détresse suite aux violences faites aux femmes.

Merci.

**M. Le Maire :** M. AMY !

**M. AMY :** Je vous promets de faire court.

Dans toute prise de parole, il y a des mots qui interpellent, des mots comme transparence. Ce qui est transparent surtout aujourd'hui, ça y est, c'est que tous nos opposants sont en campagne. C'est clair.

Mme Joëlle MELIN est partie, c'est dommage parce qu'elle a joué, comme bon nombre de prises de parole ce soir, d'intervenants, on a entendu les oracles de Delphes nous disant que nous ne serons plus là l'année prochaine. Ces oracles-là vous appartiennent.

En tout cas, à Mme MELIN, j'aurais envie de lui dire qu'en fait la seule vérité, c'est que, si on n'est pas présent en 2020, en tout cas, la seule vérité, c'est qu'elle elle n'est pas présente aux commissions de culture quand tous les autres groupes sont représentés et participent à la construction des délibérations même si des fois elles ne sont pas très intéressantes au niveau des chiffres et des arbitrages budgétaires.

Des mots aussi dans la bouche de Mme Magali GIOVANNANGELI, mais des mots qui sont toujours les mêmes et en définitive, vos mots sonnent creux Madame chaque fois. Et ils n'ont d'écho que dans la résonance dans le cercle restreint de vos amis, toujours : il ne se passe rien à Aubagne. Je vais vous en faire une tranche quand même. Je suis obligé, eh oui.

25.000 spectateurs encore cette année au théâtre, vous l'avez lu ? Mais ce que vous n'avez pas lu, et ce que je vais vous donner en primauté ce soir Madame, c'est qu'en 2014, vous aviez 470 abonnés au théâtre. J'ai la fierté de dire ce soir, devant tout le monde, que, pour les abonnements du théâtre cumulés aux cartes Comoedia, nous frôlons aujourd'hui le millier d'abonnés au théâtre. Voilà ! Et ça, je ne l'avais pas dit à M. Le Maire, je voulais lui en faire la surprise ce soir !

Je vous passe les chiffres, des chiffres que vous n'avez peut-être pas, Festimôme, je ne sais pas si ça vous intéresse, c'est quand même 9.000 visiteurs cette année, 2.000 de plus que l'année dernière et je ne vous ressors pas comme je vous l'ai fait l'année dernière la

.../...

lettre de félicitations et de remerciements de Mme La Présidente, Mme BONNES ; je ne vous fais pas le coup, de toute façon je l'ai oubliée à la maison, ce n'est pas grave !

Voilà, des mots, des mots, et des mots pour répondre à M. ARNOUX quand il dit : et tous les chiffres, mais comment vous y arrivez ? Je vais vous donner la réponse : par le travail Monsieur, par le travail quotidien de tous les élus dans la ville, on arrive à ces résultats-là. Comment ? Eh bien voilà par le travail !

Merci.

**M. Le Maire** : M. AGOSTINI, vous vouliez intervenir !

**M. AGOSTINI** : Oui M. Le Maire. Juste quelques mots, mais c'est peut-être un petit peu hors sujet mais ce n'est pas grave, ça me plaît de revenir un peu en arrière.

J'aime dire que lorsqu'on n'a pas des mots plus forts que le silence, il vaut mieux s'abstenir et je pense que ce soir certains auraient dû se taire.

Très simplement, ce que nous avons fait et ce que nous allons continuer à faire pendant très longtemps, je le sais, c'est réparer, remettre en ordre de marche ce que vous aviez abandonné à une époque, ce que vous avez laissé à l'abandon cassé dans un coin. Et je vais encore parler de la piscine parce que j'aime ça. Aujourd'hui, je l'ai gardé parce que ça me plaît. C'est le rapport du 23 juillet 2013. Je tiens à vous rassurer, je n'étais pas Adjoint aux Sports et M. Le Maire n'a pas reçu ce courrier puisqu'il n'était pas encore Maire à l'époque, avec de magnifiques et de merveilleuses photos pour des gens qui nous donnent des explications, des bouts de bois qui tiennent la plage de la piscine et aujourd'hui, vous osez parler. Oui, vous l'avez reçu ce document. C'est magnifique ! Regardez ! Et après vous osez parler. Vous avez abandonné la ville et nous on essaie de la réparer. Ça ce n'est pas forcément prévu que tout s'effondre.

Alors maintenant, pour en revenir, nous avons également aussi et nous allons continuer à nous occuper des personnes souffrant de handicap. Parce qu'à Aubagne, il a fallu reprendre la quasi-totalité des structures pour les mettre aux normes pour qu'on puisse accueillir, vous savez ces gens qui viennent participer à ces manifestations comme l'Art des Possible, comme l'Effort à l'unisson ou bien qui viennent danser au Festival d'« Handicapables ». Et oui, il y a des personnes souffrant de handicap à Aubagne. Il faut aussi s'en occuper et je pense qu'à l'époque vous ne le saviez pas. Je vous le dis, c'est important.

Nous allons continuer également et nous l'avons fait à aider les associations en augmentant les subventions. Parce que vous criez toujours qu'elles ne sont pas aidées, les subventions augmentent et, cette année, elles augmenteront encore pour la partie sportive de 6 %. Des vrais contrats d'objectifs qui augmenteront encore cette année de 4 %. Parce que les sommes, quand on parle de 2013 et qu'on arrive pour 2020, c'est impressionnant. Mais toujours on dit qu'ils n'aident pas. Ce n'est pas vrai.

Et après on va faire, on va continuer bien sûr à réparer, mais on a carrément tout fini, c'est bien, on va refaire l'ensemble des sols cette année des gymnases, parce que le patrimoine était en lambeaux et on le reprend doucement et comme nous, on interroge les clubs, on parle avec les clubs parce qu'ils nous expliquent qu'à l'époque, la démocratie participative, personne n'y participait. Et nous, par la présence sur le terrain, on arrive à entendre et les écouter. Donc cette année, on refera encore trois sols de gymnases même

.../...

celui de Mouren qui n'a que 7 ans parce qu'à l'époque de l'inauguration, en 2013, j'ai eu le malheur d'expliquer qu'il y avait des bulles sur le revêtement. Vous savez ce qu'on m'a dit, c'est que quand ça allait sécher, il n'y en aurait plus. Alors, excusez-moi, lorsque l'on confond la tapisserie et le revêtement de sol, on ne peut pas faire des miracles après. C'est sûr.

Et nous allons créer encore bien sûr un club house pour l'A.F.C. parce qu'ils sont bien trop loin de la surface mais aussi un pour l'A.G.B., un pour le Roller Hockey et la maison de la vie des associations pour ceux qui n'en ont pas. Vous n'avez pas compris à une époque que le sport collectif est un sport et on donne le partage, le partage que vous vantez, la solidarité que vous mettez toujours à l'honneur, mais oui on aime le partage.

Et pour conclure, pour revenir sur ce que j'aime aussi sur l'Huveaune. Alors, vous nous expliquez, vous, que vous avez l'écologie chevillée au corps et que ça n'appartient, excusez-moi, je vais employer des mots, qu'à la Gauche. Bien non, l'écologie appartient à tout le monde et vous avez raison, l'Huveaune fait partie de l'histoire d'Aubagne. C'est notre patrimoine, c'est notre histoire. C'est ce qui a permis à nos céramistes de créer leur activité. On se rassemblait autour de l'Huveaune. Nous, en 2017 et on l'a obtenu en 2018, lorsque j'étais Vice-Président et que j'ai remplacé votre ancienne Vice-Présidente, l'Huveaune y était, elle aurait pu le faire. Avec les services de la ville avec le S.I.B.V.H. dont je suis Vice-Président et ce depuis 5 ans et demi et pas depuis quelques temps, on a obtenu cet appel à projet et on l'a gagné. Et je peux vous dire que les berges de l'Huveaune seront revisitées, retravaillées. Il y aura bien sûr une partie boisée et un retravail de la partie hydraulique permettra de protéger les enfants de Joliot Curie parce que, vous, vous avez autorisé la création de la cantine au bord de l'Huveaune et maintenant, nous, il faut qu'on les protège. Et après, vous parlez d'écologie ! Vous avez fait des terrains synthétiques, en billes de synthétique ? Excusez-nous, de chaque fois de vous rappeler qu'il y a aussi l'option liège. Bien sûr ! Et ça vous fait rire.

Ne riez pas quand je vous parle parce que, moi, je ne ris pas, même quand vous sortez des énormités, je vous écoute. Donc, écoutez les gens, c'est la base et c'est le respect.

Très simplement, l'écologie, l'écologie ! Les aires de fitness en plein air, on ne l'a pas inventé ça, ça fait 20 ans que ça existe. Vous n'allez pas des fois vous promener à La Ciotat. A l'époque des chantiers navals, vous deviez y aller, il y avait déjà des machines. Eh bien, nous on l'a fait. Et le sport santé, et le sport sur ordonnance qu'on a appelé le tremplin sport santé, mais les malades, les pathologies chroniques, les troubles squelettiques, les diabètes de type 1 et 2, tout ce qui existe, la rémission du cancer du sein, ce n'est pas d'aujourd'hui, mais la volonté de M. Le Maire a été de le mettre en place sur Aubagne, c'est la deuxième ville après Strasbourg. Et oui, c'est Aubagne, que cela vous déplaît ou pas et ce n'est pas vous qui l'avez fait ! Donc arrêtez de nous expliquer tout ce que vous n'avez pas fait et que nous avons-nous fait et tout ce qu'on aurait dû faire et que vous n'avez pas fait. Tout ce que vous dites ne veut rien dire !

Maintenant, bonne soirée, je pense que les Aubagnaises et les Aubagnais comprennent bien qui sont les incompetents et qui sont ceux qui travaillent d'arrache-pied pour la Ville d'Aubagne.

**M. Le Maire :** M. ROUSSET, vous vouliez intervenir !

**M. ROUSSET :** Je voulais juste revenir sur ce qui concerne les aménagements qu'on a pu faire depuis 5 ans dans la ville.

Il faut ne pas se promener dans les rues d'Aubagne et ne pas rencontrer les Aubagnais pour dire que tout est bien. Quand on sait que ça faisait 30 ans que la rue Rastègue n'avait pas été refaite, que le Cours Barthélémy date aussi des années 1970. Nous quand on rencontre les Aubagnais, on les rencontre souvent, dans les réunions de quartier mais aussi dans des réunions qui ont lieu pour un cas particulier, ce qu'on nous dit, c'est : mais M. ROUSSET, ça fait 15 ans qu'on avait ça, ça fait déjà 10 ans qu'on a signalé qu'il y avait tel ou tel problème. Alors, nous, on essaie de faire avec nos moyens, c'est vrai, qui ne sont pas aujourd'hui extraordinaires. On ne peut pas vous laisser dire que la ville n'évolue pas. Elle évolue au quotidien, elle évolue par petites touches. Nous, nous n'avons pas fait de boulo-drome mais nous avons refait le bitume de l'avenue Roger Salengro, on est en train de revoir le Cours Barthélémy et puis le Hameau de Beaudinard, le Hameau de Camp Major et demain celui de Napollon.

Voilà ce que je voulais dire Mme GIOVANNANGELI !

**M. Le Maire :** Mme MENET peut-être pour revenir sur la partie orientations budgétaires puisque c'est quand même l'objet de cette délibération. Je pense que vous avez beaucoup de choses à nous raconter !

**Mme MENET :** Merci M. Le Maire. Je suis ravie, ravie ce soir. Le Figaro a transformé notre opposition. C'est quelque chose d'hallucinant que, jusqu'à présent, pour tous les débats d'orientations budgétaires, pour toutes les finances, pour tout ce que je passais en délibération, chaque fois je me faisais fustiger parce qu'on remboursait la dette. Mais quelle horreur, on remboursait la dette ! Combien de fois me l'a-t-on reproché à longueur de conseil. Et puis là, tout à coup, aujourd'hui, vous prenez conscience du problème. C'est une bonne surprise. Moi vraiment, je suis très heureuse, je salue votre conversion à tous et bienvenue dans le monde du réel. Ça me fait plaisir d'avoir tant de supporters maintenant qui comprennent un petit peu les difficultés dans lesquelles nous sommes.

Alors Mme BARTHELEMY, je vais commencer par vous puisque c'est vous qui avez commencé. Tout d'abord, je suis surprise par votre position actuelle, vous qui avez voté et qui aviez voté jusqu'à présent toutes les délibérations qui portaient sur les finances, celles que j'ai présentées depuis 2014, tout à coup plus aucune action ne trouve grâce à vos yeux. On comprend très bien que cela s'inscrit dans une démarche individuelle, bien éloignée des besoins de la Ville d'Aubagne et certainement des attentes des Aubagnaises et des Aubagnais. Pour autant, vous nous avez fait la démonstration que vous avez lu en long et en large nos documents budgétaires, c'est très bien, mais je pense quand même qu'il y a pas mal de choses que vous avez omises ou pas bien vues, pourtant vous étiez là au Conseil Municipal lorsqu'elles ont été votées. Tout d'abord la capacité de désendettement, vous n'êtes pas d'accord sur le chiffre que nous annonçons parce que nous avons les cessions qui sont comprises aussi dans le calcul de cette capacité de désendettement, ce qui, quand même, modifie considérablement les choses, ce que nous disons aussi à chaque fois, vous ne l'avez peut-être pas entendu mais c'est un élément quand même de calcul de cette capacité de désendettement.

Ce que vous avez raté aussi, je crois, c'est l'épisode de renégociation des emprunts toxiques qui nous ont coûté énormément, beaucoup de millions d'euros, 17 millions précisément de pénalités pour le rachat de ces emprunts. Ces 17 millions d'euros que nous avons été obligés de rajouter au capital de dette dès 2016, 2017 et ces pénalités qui correspondent au remboursement du fonds de soutien ; le fonds de soutien nous rembourse

ces pénalités, à savoir 1,3 million par an sur 10 ans pour le remboursement de ces pénalités que nous avons été obligés d'augmenter sur le capital. C'est pour cela que lorsqu'on parle de la dette, on parle de la dette historique et nous serons bien fin 2020 à 129 millions d'euros parce que cette dette qui a été augmentée par le rachat de ces pénalités nous est remboursée par le fonds de soutien. Elle n'est donc pas prise en charge par la commune et c'est pour cela que, conformément au document budgétaire, elle apparaît ; nous sommes en accord avec les services de l'Etat pour pouvoir aussi la déduire lorsque nous nous exprimons sur notre dette.

Cela est un élément essentiel et je pense que vous n'avez pas bien suivi. Je me fais donc fort de vous le rappeler.

Mme MELIN est partie, c'est bien dommage. Mme MELIN aime bien les ratios, elle nous parle de la dette aussi, on parle de la dette au 31 décembre 2020. Ça me paraît quand même une évidence mais, enfin, peut-être qu'elle ne partagera pas. Mais lorsqu'on parle d'un budget 2020, on parle d'une dette qui restera en fin d'année de ce budget 2020. Mais peut-être qu'on n'a pas la même logique.

Juste un petit calcul aussi pour Mme MELIN qui aime bien comparer les ratios, je pense que vous lui expliquerez, c'est très simple à comprendre. Si vous comparez les comptes administratifs 2014, 2018, la dette a baissé de 12 % et les recettes de 4 %. Donc, le numérateur descend plus vite que le dénominateur. Le ratio ne nous est pas favorable. Cela ne devrait pas être un mystère pour Mme MELIN puisque je pense qu'elle a des connaissances mathématiques et scientifiques. Mais c'est pour cela quand même que ce nous disons est ce qu'il faut prendre en compte, c'est quand même quelque chose qui est le plus significatif. C'est que nous avons baissé de 30 millions d'euros la dette pendant notre mandature. Et ça je pense que c'est quelque chose de plus important et de compréhensible pour tout le monde.

Ensuite Mme GIOVANNANGELI, alors tout d'abord, je vous rassure, je suis désolée pour la confusion, lorsque j'ai associé les élus à nos réussites, c'était simplement les élus de la majorité, je suis désolée mais j'aurais dû le préciser.

Vous m'interpelez sur le R.O.B. et sur ce qu'il y a dedans. Là-aussi, je suis désolée, vous l'avez lu, j'ai bien vu, mais je pense que vous avez peut-être zappé la page 2 et je vais vous la lire, c'est quand même intéressant ce qui est précisé :

« Que le R.O.B. c'est un état légal que nous devons présenter, je suis désolée, je vais être un petit peu longue, mais je dois le dire parce que ça expliquera bien l'état d'esprit, conformément aux dispositions des articles L.23.12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, doit se dérouler dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice. Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Conseil Municipal et les citoyens des évolutions de la situation financière de la collectivité, les engagements pluriannuels envisagés mais aussi la structure et la gestion de la dette. Par ailleurs, pour les communes de plus de 10.000 habitants, il est prévu une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le débat qui doit avoir lieu sur la base du présent rapport de présentation participe directement à l'élaboration du budget primitif pour 2020 qui traduira les orientations politiques de la municipalité dans ses différents domaines d'intervention ».

Donc, si nous vous avons abreuvé de chiffres, c'est bien ce que l'on nous demande de fournir à votre connaissance, à la connaissance des élus mais aussi à la connaissance de la

.../...

population. Nous faisons donc les choses dans les règles comme elles doivent être faites.

Ensuite, je ne reviens pas encore une fois sur le BP voté en décembre. Comme chaque année, on ne va pas en reparler. Le législateur permet de voter le BP en décembre, de voter un BS, de voter des DM et c'est ce que l'on fait.

Le désendettement, je ne vais pas revenir là-dessus. Je pense que vous n'êtes peut-être pas la meilleure personne pour en parler non plus, vous qui nous avez endettés pour des dizaines et des dizaines d'années.

Juste un point aussi, vous avez parlé du service public méprisé. Là, je pense que c'est un jugement de valeur et je vous le laisse et ça n'engage que vous mais je ne vois pas pourquoi et de quoi et qu'est-ce qui vous fait avoir ce jugement ? Que je ne partage pas et que nous ne partageons pas non plus.

M. GRANDJEAN, bien sûr, les Aubagnais vont choisir en 2020 à l'occasion des prochaines élections. Mais, pour le moment, c'est l'évidence, nous sommes en responsabilité et nous devons faire le job. Présenter donc un Rapport d'Orientations Budgétaires comme je viens de le dire, c'est une obligation. Présenter un budget, c'est aussi une obligation. On ne va pas s'arrêter, se tourner les pouces et aller se balader jusqu'au mois de mars en attendant les prochaines élections. Nous sommes obligés quand même de continuer à faire vivre la commune, à faire tourner les services, à faire avancer notre projet jusqu'au bout, jusqu'au mois de mars et même après, nous l'espérons. Nous sommes donc en responsabilité, nous sommes en situation, nous travaillons jusqu'au bout et nous irons jusqu'au bout de nos projets et surtout de la démonstration de nos ambitions et de nos orientations budgétaires.

M. ARNOUX, alors oui je finis avec vous, j'ai noté beaucoup de choses. L'épargne nette positive, on pourrait l'avoir parce que 27 millions d'euros de crédit en moins, de recettes financières en moins, ça fait plus de 4 millions d'euros par an, et croyez-moi avec 4 millions d'euros de plus dans le budget chaque année, on serait beaucoup mieux.

Alors, vous dites qu'on ne parle que de choses négatives, mais reconnaissez quand même qu'on part avec un boulet. Voilà. C'est simple. On a fait beaucoup de choses pendant 6 ans. La situation n'est plus dramatique. Je ne vous ai pas parlé dans ma présentation de situation dramatique mais difficile oui, parce que, encore une fois, nous avons un boulet à trainer et ce boulet, parce que nous sommes en responsabilité, nous l'assumons, c'est tout. La situation est difficile mais elle est maîtrisée.

Sur les différents comptes, le 012 a été augmenté en effet, mais quand même vous prenez référence à 2013 à 2019, ça fait quand même 6 ans, ça fait quand même beaucoup. Entre temps, il y a eu de mémoire une augmentation du point d'indice de reprise. Ça fait des dépenses encore une fois supplémentaires que nous sommes obligés d'assumer. Il y a eu aussi des augmentations des charges patronales, les cotisations retraite et toutes les obligations légales que nous devons assumer. C'est vrai le 012 a augmenté mais que faire, nous devons quand même payer les salariés. C'est ce que nous faisons régulièrement.

L'abattement à la base, vous êtes revenu là-dessus. En effet, nous avons fait l'abattement sur les bases. Dans ce cadre-là, on avait largement expliqué notre démarche d'une part pour harmoniser les bases au niveau de la Métropole parce que c'est au moment où on entrait en Métropole mais on avait aussi précisé que c'était une manière de sécuriser nos recettes fiscales par rapport à la Taxe d'Habitation puisqu'on savait que la Taxe

.../...

d'Habitation allait être supprimée et remboursée par l'Etat. C'était donc sécuriser nos recettes fiscales, on vous l'avait dit et je vous le redis aujourd'hui. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! On vous a expliqué les raisons. C'était évident.

Je reviens aussi sur les emprunts sur lesquels vous m'avez interpellée. Les emprunts obligataires, nous n'en avons pas. Seulement des emprunts qui ont été contractés avant que nous n'arrivions. On continue à les rembourser et il faut quand même un minimum de 5 millions d'euros d'emprunt pour pouvoir prétendre à un emprunt obligataire, ce que nous ne faisons pas, nous ne sommes pas à ce niveau-là. Aussi, l'emprunt à taux variable, ce qui vous a été expliqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, c'est bien sûr un exemple. Aujourd'hui, c'est une simulation que nous avons faite avec un taux variable, mais lorsque nous signerons l'emprunt en cours d'année ou en milieu d'année, nous verrons à ce moment-là ce qu'il y a de plus intéressant. Est-ce que c'est le taux variable ? Est-ce que c'est le taux fixe ? Et à ce moment-là, la décision sera prise. Mais, pour le moment, c'est simplement une simulation que vous avez eue dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Je crois globalement avoir répondu à toutes vos questions.

Je vous remercie pour ces échanges.

**M. Le Maire :** Merci Mme MENET, je crois effectivement que vous avez répondu très concrètement aux différents points qui ont été soulevés.

Moi, je voudrais revenir sur le débat de manière globale. On a eu deux interventions : Mme BARTHELEMY, Mme MELIN qui, effectivement, se sont lancées dans des explications sur la dette. Vous venez de faire la démonstration Mme MENET qu'elles n'ont pas bien compris toutes les deux ce qu'il en est de la dette de la ville. Il y a une dette historique structurelle qui a été contractée par nos prédécesseurs : 160 millions d'euros en 2014. Grâce au fonds de soutien de l'Etat venu limiter les emprunts toxiques, c'est l'Etat en effet qui a rajouté dans les négociations de toutes les communes avec les banques concernées par ces emprunts toxiques une dette supplémentaire. Mais cette dette, vous l'avez très bien expliqué Mme MENET, 17 millions d'euros, est remboursée pendant 13 ans tous les ans par l'Etat à hauteur de 1,3 million d'euros. L'erreur qu'ont faite Mme BARTHEMY et Mme MELIN, c'est de cumuler tout cela en disant que c'était la dette de la ville. Mme MELIN n'a pas compris les mécanismes, il y a une dette remboursée par l'Etat et celle contractée par nos prédécesseurs qui est remboursée par la ville. Je confirme ici, nous confirmons ici bien évidemment que nos comptes passent en Préfecture et qu'ils sont vérifiés par le Préfet. Si jamais il y avait eu des erreurs, comme Mme BARTHELEMY semblait le dire, la Préfecture n'aurait pas validé les comptes administratifs.

Voilà où se situe l'erreur, je ne dis pas par incompetence mais je dis qu'à ce niveau de responsabilités, quand on aspire à avoir des responsabilités au niveau d'une commune, comme c'est le cas pour beaucoup dans cette salle, ce minimum de compréhension me paraît obligatoire. Si on ne l'a pas, très franchement, je ne vois pas comment on peut diriger quelque chose et quoi que ce soit au niveau d'une commune.

Voilà Mme MENET.

**Mme BARTHELEMY :** Je débute !

**M. Le Maire :** Mme BARTHELEMY, là n'est pas le sujet. Vous avez voulu faire un coup politique

.../...

sur la dette et vous vous êtes plantée comme on dit.

Voyez comment M. ARNOUX est resté beaucoup plus sur le plan politique. Il a été adjoint aux finances, c'est normal, il maîtrise mieux le sujet que vous ou que Mme GIOVANNANGELI ou que M. GRANDJEAN. Ils ne se sont pas aventurés tous les trois sur ces sujets là parce qu'ils savent que, sur ce plan-là, on n'est pas attaquable. Moi je veux bien qu'on fasse de la politique, mais qu'on vienne me dire ici, Mme BARTHELEMY, que les chiffres que nous présentons, que Mme MENET présente, sont des chiffres faux, est inacceptable.

**Mme BARTHELEMY :** Je parlais du Compte Administratif !

**M. Le Maire :** Vous parlez du Compte Administratif mais vous vous foutez de la « gueule » du monde Mme BARTHELEMY. Vous parlez du Compte Administratif mais revoyez avec vos amis, ceux qui vous ont préparé votre intervention, revoyez avec vos amis, parce que vous avez besoin d'avoir des amis sur le plan financier, sinon vous ne vous en sortirez pas, revoyez avec vos amis les vraies explications qui sont données sur cette notion budgétaire.

Merci Mme MENET d'avoir expliqué cela concrètement.

Après, je vais faire quelques autres remarques.

M. ARNOUX, merci pour l'ensemble des vos compliments. Très franchement, je les prends au premier degré. Vous nous dites, vous avez cité Jacques CHIRAC, vous me surprenez toujours, mais pourquoi pas. Vous me dites que vous êtes ravi de l'écologie positive mise en place. Je suis au premier degré. Merci M. ARNOUX.

Là où je ne peux pas vous suivre complètement, c'est quand vous faites une analyse entre le 011 et le 012, c'est-à-dire entre les dépenses concernant les ressources humaines et les dépenses à caractère général qui sont grosso modo, pour que tout le monde comprenne, la sous-traitance. On a toujours dit, rappelez-vous des débats, quand j'étais dans l'Opposition, je vous le disais : une commune qui est bien gérée peut avoir un 012 « ressources humaines » important si tant est que, sur les prestations extérieures, elle en a peu ou bien, comme il peut y avoir moins de ressources humaines, c'est-à-dire moins de personnel, moins de dépenses, mais il peut y avoir à ce moment-là plus de dépenses de prestations extérieures. Et vous nous dites que vous ne comprenez pas les mécanismes dans lesquels nous sommes aujourd'hui. Vous devriez les comprendre parce que, d'un côté on a maîtrisé le 012 et augmenté le 011, ça c'est maintenant, parce qu'on peut se le permettre alors que, dans les années précédentes, qu'est-ce que nous avons fait ? Comme le 012 est une matière sur laquelle il est difficile de se projeter parce que, quand vous avez du personnel qui vous dit qu'il va prendre la retraite et que le gouvernement que vous avez soutenu, celui de M. HOLLANDE, permet aux fonctionnaires de dire que finalement ils vont rester un an de plus, eh bien vous ne maîtrisez plus complètement. Vous savez qu'un agent pèse entre 30 et 40.000 euros par an, si vous avez 10 agents qui décident de ne pas partir alors que vous aviez dans les livres de la collectivité une trentaine qui pouvaient partir à la retraite, eh bien tout de suite 30 à 40.000 euros fois 10 font 400.000 euros. C'est donc cela la matière que nous avons à traiter et c'est pour cela que vous avez lu dans un premier temps, quand les agents ne partaient pas notamment en retraite, que nous avons effectivement baissé le 011 pour pouvoir équilibrer nos comptes. Et maintenant qu'effectivement nous avons une vision un peu plus précise sur le sujet, nous pouvons augmenter le 011, ce n'est pas à vous que je vais apprendre que la gestion dynamique doit faire partie d'une municipalité. Je sais que vous partagez ce point de vue M. ARNOUX.

.../...



Mais c'est vraiment à la marge de la discussion parce que c'est vous qui posez les vraies questions. C'est évident que vous ne pouvez pas tout savoir parce que vous ne passez pas le temps que Mme MENET passe avec les services des finances. C'est ce que je tenais à dire et à expliquer parce que votre remarque était sur cette incompréhension que vous aviez entre les différentes évolutions du chapitre 012, les ressources humaines d'un côté, et le chapitre 011 de l'autre. Voilà pourquoi je voulais un petit peu le dire très sincèrement.

Je ne vais pas appesantir le débat plus et, comme cela a été dit, et je rejoins et je respecte parfaitement tous les élus sauf quand il y a de la malveillance et ça je ne l'accepterai pas, j'accepte tous les débats, j'accepte tous les échanges qui se sont produits ici dans cet hémicycle et je crois que ce débat a été riche ce soir même si nous ne partageons pas les mêmes points de vue.

En tout cas, chacun a pu s'exprimer de manière complète et entière, en tout cas je ne crois pas avoir usé d'une quelconque réflexion, et pardonnez-moi Mme GIOVANNANGELI de vous avoir coupé la parole parce que je ne supporte pas que Mme MELIN fasse systématiquement cela, elle vient en Conseil Municipal, elle nous assène de son suc personnel et puis elle s'en va avant même d'écouter les réponses. Je trouve que, quand on est un élu, c'est inadmissible.

Voilà ce que je voulais vous dire. Pardon encore une fois de vous avoir coupé la parole, mais je crois aussi vous avoir laissé suffisamment la parole, vous-même M. GRANDJEAN, M. ARNOUX, Mme BARTHELEMY, et toutes celles et tous ceux qui ont voulu s'exprimer.

C'est un débat d'orientations budgétaires.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), cette délibération propose, après le débat en séance, d'approuver le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je vous soumetts ce rapport au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-131119** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstentions de Mmes RAMPAL, BARTHELEMY et M. COLOMBANI. Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI, MM. GRANDJEAN (2), ARNOUX (2), ORIHUEL (2) et ROBINE (2).

Voilà Mesdames et Messieurs, ce Rapport d'Orientations Budgétaires est adopté. Mme MENET, vous avez toujours la main pour évoquer avec nous la Décision Modificative du Budget 2019. Nous étions partis sur 2020, nous revenons à 2019.

**06-131119 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -****Approbation de la Décision Modificative n° 2 après Budget Primitif 2019 (Ville).**

Merci M. Le Maire. Je continue avec la délibération n° 6 qui porte sur la Décision Modificative n° 2.

Dans le cadre des opérations d'ajustements budgétaires que nous effectuons au cours de l'année, je vous présente ce soir la Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif 2019.

Cette Décision Modificative permet d'inscrire au Budget Primitif 2019 des événements comptables et financiers constatés après son vote.

Vous avez eu dans les documents du Conseil une note très précise sur le détail de ces opérations, mais je vais tout de même y revenir point par point

Comme vous avez pu le voir, nous rajoutons 967.655,00 euros en fonctionnement et nous enlevons 89.742,92 euros en investissement.

Tout d'abord en fonctionnement : Au niveau des recettes, le chapitre 70 (produits et services) est réduit de 69.000 euros, cela correspond à un remboursement au titre de la convention avec le C.C.A.S.

Nous avons rajouté au chapitre 73 (impôts et taxes) 1.117.875,00 euros qui correspondent à des recettes supplémentaires concernant les droits de mutation, et ça on en a parlé tout à l'heure. Je vous confirme quand même que ces recettes supplémentaires correspondent à des documents et des chiffres que nous envoient tous les services de l'Etat, ce n'est pas une vue de l'esprit contrairement à ce qui m'a paru un petit peu être un doute chez certains élus tout à l'heure. Ce sont bien les services de l'Etat qui nous envoient les notifications qui font que nous avons des recettes supplémentaires sur les droits de mutation. Ce n'est pas une évaluation que nous faisons nous-mêmes. Nous avons aussi l'ajustement du montant du F.P.I.C. ainsi que la régularisation de l'attribution de compensation pour la taxe GEMAPI.

Au chapitre 74 (Dotations), nous avons inscrit l'ajustement budgétaire correspondant à une baisse des dotations de l'Etat que nous avons constatée : - 80.802 euros.

Et pour finir le chapitre 76 (Produits financiers), où nous inscrivons l'ajustement du montant des intérêts de la dette récupérable liée à la compétence GEMAPI.

Au niveau des dépenses, le chapitre 011 (charges à caractère général) bénéficie de ces recettes supplémentaires pour 1.258.884 euros. Elles nous permettent de prendre en charge des dépenses non connues lors du vote du budget notamment :

- De nouvelles exigences réglementaires de sécurité lors des manifestations ;
- Des provisions pour contentieux ;
- Des augmentations liées entre autres à de nouveaux marchés notifiées notamment deux augmentations successives dont je parlais tout à l'heure pour les dépenses d'électricité.

Nous avons inscrit au chapitre 014 (atténuation de produits) 18.720 euros qui correspondent à la part prélèvement du F.P.I.C., au chapitre 65 (Autres charges) un ajustement de l'adhésion au C.O.S. que nous avons réduit de 31.000 euros.

Au chapitre 66 (charges financières), nous augmentons 60.000 euros de frais financiers liés aux emprunts et au chapitre 67 (charges exceptionnelles) 52.296 euros correspondant aux titres de recettes annulés sur exercices antérieurs.

Au chapitre 23, une diminution du virement de section qui correspond à la régularisation de dépenses inscrites en investissement qui concernent le fonctionnement ; c'est une régularisation. Cette diminution a été compensée par une recette d'investissement supplémentaire.

Au niveau de l'investissement, les ajustements se portent au niveau des recettes sur le chapitre 21 (virement de section) que nous équilibrons.

Le chapitre 10 (dotations) inscrit une recette supplémentaire pour la taxe d'aménagement de 312.531,00 euros.

Pour le chapitre 13 (subvention d'investissement), nous inscrivons une diminution des recettes liées aux amendes de police : 70.311,00 euros en moins.

Le chapitre 27 (autres immobilisations financières) régularise la composante capital de la dette récupérable toujours pour la compétence GEMAPI.

J'en termine avec les dépenses d'investissement.

Sur le chapitre 16 (emprunts), c'est l'ajustement du remboursement de la dette lié à l'emprunt 2019, soit un 105.000,00 euros. Les chapitres 20.21 et 23 concernant les immobilisations correspondent à une reventilation des dépenses d'équipement par nature et par programme.

Les comptes 45 sont des opérations de régularisation de comptes de tiers qui s'équilibrent entre elles.

Voilà pour l'explication précise.

**M. Le Maire** : Merci Mme MENET. Y a-t-il des interventions ? M. ARNOUX !

**M. ARNOUX** : Très rapidement, je n'ai pas grand-chose à dire, si ce n'est que vous arrivez à équilibrer ce budget grâce à une recette complémentaire provenant des taxes qui sont dues aux ventes et achats de biens immobiliers. Ça tombe bien. Ça permet d'équilibrer.

Juste un mot quand même M. Le Maire sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Si j'ajoute 41 millions à 14 millions, ça fait 55 millions, on arrive à 56 millions, sur 61 millions qui correspondent aux dépenses de gestion courante, vous comprendrez pourquoi je me pose cette question depuis le début. Il n'y a pas de marge de manœuvre, ce n'est pas possible. C'est mathématiquement impossible.

Sur cette délibération, il n'y a pas grand-chose à dire. Vous avez donné toutes les explications aujourd'hui, vous les aviez données en Commission des Finances, c'est la deuxième décision modificative quand même. C'est la deuxième après le vote du budget

.../...

supplémentaire. En ce qui concerne le budget supplémentaire, pas de problème, une décision modificative, pas de problème, deux décisions modificatives, il faudra essayer de faire mieux la prochaine fois.

Je parle pour ceux qui prendront la suite !

On a voté contre le budget, on votera bien évidemment contre la décision modificative parce qu'on est logique avec nous-mêmes.

**M. Le Maire :** Comme vous le dites si bien M. ARNOUX, la loi permet de faire plusieurs décisions modificatives durant une année calendaire.

Y a-t-il d'autres interventions ? Mme MENET

**Mme MENET :** M. Le Maire, je peux répondre que la première décision modificative était une décision modificative technique et qu'il n'y avait pas d'augmentation en volume ni de montant. C'était une décision modificative de régularisation technique.

**M. Le Maire :** Je mets donc aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **06-131119** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstention de Mme RAMPAL. Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI, MM. GRANDJEAN (2), ARNOUX (2), ORIHUEL (2) et ROBINE (2).

**07-131119 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Admission en non-valeur au titre de l'exercice 2019.**

Il s'agit pour 75.111,32 euros de créances irrécouvrables et 24.139,11 euros de créances éteintes.

A cette fin, il est donc proposé par cette délibération d'admettre ces restes à recouvrer sur les titres de recettes en non-valeur et d'émettre les mandats correspondants.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

**08-131119 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Gestion pluriannuelle des Autorisations des Programmes et Crédits de Paiement.**

Conformément à la réglementation, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement comprennent des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.). Ces derniers ont ainsi été créés par délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2016, modifiés par délibération du Conseil Municipal du 22 Novembre 2016, du 29 Juin 2017 et du 12 Décembre 2018.

Par cette délibération, il est proposé de modifier les Autorisations de Programme et la nouvelle répartition des Crédits de Paiement tenant compte de l'état d'avancement des différents projets en cours.

Il s'agit d'une délibération en fonction des travaux, de l'avancement des travaux suivant les projets.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Très rapidement pour vous dire qu'on votera contre comme on l'a fait les années précédentes.

**M. Le Maire :** D'accord !

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **08-131119** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstention de Mme RAMPAL. Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI, MM. GRANDJEAN (2) et ROBINE (2).

**09-131119 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Convention avec le comptable public d'Aubagne portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.**

Cette délibération vise à approuver la convention avec le comptable public d'Aubagne qui définit une politique de recouvrement des produits locaux.

C'est une convention à l'initiative de la trésorière. Lors de la dernière réunion de travail qui a eu lieu en septembre, il nous a été demandé de signer cette convention. Elle permet de baisser un petit peu le seuil pour les recouvrements qui sont engagés par le Trésor Public.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-131119** est adoptée à l'UNANIMITE

**10-131119 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Approbation de l'Avenant à la convention de groupement de commandes entre la Ville d'Aubagne et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne.**

Dans le cadre des économies d'échelle et de la mutualisation des procédures de passation des commandes, de nouveaux segments d'achats viennent se rajouter. Cette délibération vise à actualiser la convention de groupement de commandes approuvée par le Conseil Municipal du 13 mars dernier par un Avenant pour la compléter.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

**11-131119 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
Fixation du tarif de la capture et le remisage des chiens errants à la  
fourrière animalière.**

Eu égard à la réglementation, cette délibération a pour objet de fixer la redevance du ramassage des animaux errants et le transport à la fourrière animale à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 à 60 euros par animal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 11-131119 est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »**

---

**12-131119 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -:  
Approbation de l'acquisition Société SINIAT Chemin de Ruissatel.**

Cette délibération propose d'approuver l'acquisition d'une propriété d'une surface de 9 ha 47 a 10 ca sise Chemin du Ruissatel et classée en zone N au Plan Local d'Urbanisme à la Société SINIAT dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière conclue avec la Ville, au prix de 34.316 €, aux fins d'une mise à disposition d'un agriculteur.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Merci Mme LEVASSEUR. Je le dis à l'attention de M. GRANDJEAN, nous achetons des terrains agricoles. Vous souhaitez intervenir M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** M. Le Maire, puisque vous invitez votre opposition à s'exprimer. Je me félicite que ce terrain ait été préservé au S.C.O.T. en zone agricole.

**M. Le Maire :** Super. Bravo M. GRANDJEAN !

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 12-131119 est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « COMMERCE ARTISANAT ET PROJETS DE VILLE »**

---

**13-131119 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire - .  
Dérogations dominicales Année 2020 : Avis du Conseil Municipal.**

Conformément aux dispositions de la Loi Macron, cette délibération propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable simple sur le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail ainsi que pour le commerce automobile. Le nombre et les dates seront fixés par arrêté.

Une délibération pour avis conforme sera présentée le 19 décembre prochain pendant la séance du Conseil Métropolitain à qui nous avons d'ores et déjà transmis les dates proposées en délibération de ce soir.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? M. FONTAINE !

**M. FONTAINE :** Très rapidement M. Le Maire. Nous voterons contre cette délibération. Il nous semble que le droit aux loisirs et le droit à la vie familiale doivent être préservés. Il me semble là que les lobbies des grandes surfaces ont encore joué leur rôle d'autant qu'une vingtaine de députés de la République en Marche avaient proposé que nous augmentions le nombre de jours d'ouverture. Si on veut une société qui soit encore vivante, ces choses-là ne doivent pas être acceptées.

Nous voterons contre.

**M. Le Maire :** Vous citez la République en Marche, c'est votre nouveau crédo ?

**M. FONTAINE :** Je dis qu'il y a un groupe de la République en Marche qui a proposé que le nombre de jours d'ouverture soit porté à 26. J'ose espérer que vous avez compris notre démarche. Le dimanche, on essaie de se reposer.

**M. Le Maire :** Je passe donc aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **13-131119** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;  
Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI et M. GRANDJEAN (2).

## **COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »**

---

### **14-131119 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -** **Approbation des tarifs du Conservatoire Municipal de Musique.**

Cette délibération permet d'approuver les tarifs du Conservatoire Municipal de Musique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, qui n'augmentent pas par rapport à 2019.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »**

---

### **15-131119 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -** **Approbation de tarifs de restauration adultes extérieurs.**

Cette délibération propose l'actualisation des tarifs pratiqués pour la restauration des adultes auprès de différents organismes, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

**16-131119 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -**  
**Approbation des quotients et tarifs pour les activités de l'éducation, de l'enfance, des sports et de la restauration scolaire pour l'année 2020.**

Cette délibération propose de fixer les tarifs des activités de l'Education, de l'Enfance, de la Petite Enfance et du Service des Sports.

Cette délibération permet la prise en compte de l'ensemble des modifications apportées à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 16-131119 est adoptée à l'UNANIMITE.

**17-131119 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la convention de partenariat 2020-2024 pour le SATIS entre la Ville d'Aubagne et Aix-Marseille Université (A.M.U.)- S.T.A.P.S.**

La Ville d'Aubagne entend continuer de développer son partenariat avec Aix-Marseille-Université pour soutenir les actions de l'antenne locale des S.T.A.P.S.

Par cette délibération, il est proposé d'acter ce partenariat avec Aix-Marseille-Université par la conclusion d'une nouvelle convention pour une période de quatre ans.

M. Le Maire, je rajoute une curiosité, c'est que cette convention va être signée par une administratrice provisoire qui, d'ici là, ne sera plus présidente de l'université. En revanche, elle sera signée par le doyen des S.T.A.P.S. qui risque de devenir le président de l'université ; c'est un peu bizarre, parce que je suis très au courant, c'est très curieux.

Cette délibération a été examinée par la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** En tout cas, c'est une belle délibération qui montre bien l'engagement de la ville sur tout ce qui touche l'enseignement supérieur.

Puisqu'il n'y a aucune intervention, je mets aux voix.

La délibération n° 17-131119 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. ROBINE (2).

**18-131119 - Sur le rapport de Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS, Adjointe au Maire -**  
**Approbation de l'augmentation du taux de participations familiales en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.**

Conformément aux dispositions nationales, cette délibération a pour objet d'approuver le taux de participations familiales en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant en adoptant le nouveau règlement de fonctionnement régissant les accueils de la Petite Enfance.

L'évolution du barème correspond à une augmentation modérée de 0,8 % par an pour les familles.



Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

**19-131119 - Sur le rapport de Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS, Adjointe au Maire -**  
**Approbation des tarifs journaliers pour l'utilisation du Centre de**  
**Vacances de Saint-Vincent-les-Forts par les adultes et groupes**  
**extérieurs.**

Le centre de vacances de Saint-Vincent-Les-Forts reçoit chaque année des groupes d'élèves extérieurs à Aubagne pour des séjours ou classes de découverte, des groupes associatifs ou autres composés d'adultes et d'enfants.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser de 1,6 % les tarifs journaliers pour l'année 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **19-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « SPORT »**

---

**20-131119 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la convention avec le Conseil Régional au titre de l'année**  
**2018-2019 pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées.**

La Région, compétente en matière d'enseignement de l'éducation physique et sportive, se doit de garantir aux lycées, l'accès à des installations et des aires d'activités adaptées.

Pour ce faire, elle a privilégié le recours aux installations sportives des communes.

Ainsi, l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privés aubagnais fait l'objet d'une participation financière de la Région au bénéfice de la commune, fixée par convention.

Chaque année scolaire, la Région en définit les modalités de calcul et de versement suivant les états d'utilisation des installations sportives municipales.

La recette correspondante au titre de l'année scolaire 2018/2019 a été fixée au montant de 106.029,81 €.

Cette délibération propose de renouveler la convention avec le Conseil Régional ; elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **20-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

**21-131119 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -  
Approbation d'une Convention avec le Groupement La Provence/EUROSUD  
pour l'organisation d'une étape départ du « Tour La Provence 2020 ».**

Après le succès incontestable des quatre premières années, La Provence a choisi de nouveau Aubagne comme ville étape pour sa 5<sup>ème</sup> édition du Tour de la Provence 2020. Je tiens à rappeler que nous sommes maintenant la seule ville historique car la seule ville qui a connu la première édition et qui est toujours présente.

Le vendredi 14 février sera donné dans le centre-ville le départ de la 2<sup>ème</sup> étape de cette course cycliste.

Cette année, l'épreuve sera retransmise sur la chaîne « L'Equipe TV » dans plus de 106 pays et 56 retransmissions se feront en direct.

Le Tour de Provence est une manifestation sportive populaire comme on les aime touchant tous les publics et proposant au plus grand nombre de nombreuses animations (village départ, caravane, etc.).

Il va connaître en outre un essor particulier puisque cette course cycliste vient d'accéder à la catégorie UCI ProSeries, positionnée dans les six plus grandes courses en étapes françaises attirant par conséquent les leaders du peloton international.

Dans le cadre de la promotion et du rayonnement de la Ville, il a été proposé d'accueillir et de soutenir cet événement.

C'est la raison pour laquelle est soumise à votre approbation la convention relative à son organisation.

Cette délibération a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale pour ceux qui étaient présents.

**M. Le Maire :** C'est effectivement une très belle course et Aubagne est très fière de faire partie de la première édition, comme vous l'avez souligné. Cette course maintenant est devenue une épreuve de renommée internationale et quand vous nous expliquez que la chaîne de télévision l'Equipe, canal 21 si ma mémoire est bonne, diffuse ce sport extrêmement populaire, on en est bien sûr très très heureux.

Il n'y a pas d'autres interventions. Je passe au vote. Qui vote ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **21-131119** est adoptée à l'UNANIMITE.

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

---

**22-131119 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**  
**Revalorisation des montants des chèquiers-cadeaux pour le personnel de la Ville et du C.C.A.S. remis à l'occasion des fêtes de fin d'année dans le cadre de l'action sociale obligatoire.**

Cette délibération vise à revaloriser le montant des chèques-cadeaux de Noël pour le personnel de la Ville et du C.C.A.S. à 45 € et 35 €, le montant de son attribution étant toujours conditionné au critère de revenu.

Cette délibération a été présentée en Comité Technique et a recueilli l'unanimité des syndicats.

La délibération n° 22-131119 est adoptée à l'UNANIMITE.

**23-131119 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la nouvelle convention avec la Fédération des commerces et services de proximité des Bouches du Rhône « Terre de commerces ».**

C'est une délibération technique.

En lien direct avec la précédente, dans le cadre de l'action sociale en faveur des agents de la Ville et du C.C.A.S., cette délibération permet la signature d'une nouvelle convention avec la Fédération des Commerces de Proximité des Bouches-du-Rhône « Terre de commerces », qui développe le dispositif Shop'in13, formule de chèques cadeaux dont le montant est fixé à 45.030 €.

La délibération n° 23-131119 est adoptée à l'UNANIMITE.

## VIE MUNICIPALE

---

**24-131119 - Sur le rapport de M. Le Maire -**  
**Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 25 Mai 2016.

--- 000 0 000 ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Il me reste à vous souhaiter une bonne soirée. Merci encore.

Le Conseil Municipal a duré un peu plus de 4 heures mais je crois que les sujets qui ont été abordés, notamment le sujet concernant le rapport sur l'égalité, la parité

.../...

hommes/femmes, le rapport sur l'écologie positive également et le débat d'orientations budgétaires méritaient tout ce temps que vous tous, élus, avez consacré.

Merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 10.

